Quatre-vingt-cinquième année. — N° 191. Le Numéro : 15 francs. Vendredi 14 Août 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître :

Les arrêtés des 16, 17 et 18 juillet 1953 relatifs à l'application du décret n° 53-170 du 7 mars 1953 portant ORGANISATION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS ET STATUT DES SAPEURS-POMPIERS COMMUNAUX ont été édités en brochure, sous couverture de couleur, portant le n° 53-65 S, vendue ou expédiée franco par la direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de 35 F.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret du 13 août 1953 portant nomination d'un sous-secrétaire d'Etat (p. 7214).

Ministère de la justice.

Arrêté portant nomination (administration pénitentiaire) (p. 7215).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Décret n° 53-735 du 10 août 1953 fixant les prix de pension et de demi-pension des élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur (p. 7215).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 13 août 1953 portant homologation d'une décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1953 (p. 7215).

Arrêté portant attribution de fonctions (sûreté nationale) (p. 7215).

Tableaux d'avancement des administrateurs, agents supérieurs et secrétaires d'administration pour l'année 1953 (p. 7215).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 10 août 1953 portant nominations dans les cadres des officiers de réserve du service de santé (armée de terre) (p. 7216).

Décret portant délégation de signature (rectificatif) (p. 7216).

Arrêtés portant inscription au tableau d'avancement, nominations, reclassement, mise hors cadres, en mission, et radiations :

Armée de terre, active (p. 7216).

Corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient (p. 7216).

Corps spécial de la poste aux armées (p. 7217).

Personnels civils des services extérieurs de l'air (p. 7221).

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs (p. 7225).

Tableau de départ colonial du 1er août 1953 (additif) (p. 7229).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 53-736 du 10 août 1953 portant ouverture de crédits au titre du compte d'affectation spéciale « Dépenses diverses effectuées au moyen de la contre-valeur de l'aide américaine » (p. 7229).

Décret n° 53-737 du 10 août 1953 tendant à confier certaines fonctions à des magistrats honoraires de la cour des comptes (p. 7230).

Décret du 10 août 1953 fixant la rémunération de l'agent comptable spécial de la chambre d'agriculture de l'Oise (p. 7230).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant nomination des élèves de la section « Ingénieurs » de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée (p. 7230).

Liste des candidats admis en première année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers à compter du 1er octobre 1953 (p. 7230).

Liste des candidats admis à recevoir le diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle (session 1953) (p. 7231).

Liste des élèves de l'école spéciale d'architecture ayant obtenu à la session de février 1953 le diplôme d'architecte (p. 7231).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 10 août 1953 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées (p. 7232).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 5 août 1953 fixant les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au banc public d'épreuve des armes à feu et des munitions administré par la chambre de commerce de Paris (p. 7232).

Décision portant attribution de fonctions (mines) (p. 7233).

Tableau d'avancement de classe d'agents supérieurs (année 1953) (p. 7233).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté du 24 juillet 1953 fixant le prix de pension de l'école primaire de sylviculture des Barres (p. 7233).

Arrêté du 31 juillet 1953 relatif à l'application du décret n° 52-166 du 14 février 1952 fixant les conditions d'application de la loi validée du 8 février 1942 relative à la fabrication et à la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux et de l'article 6 de la loi du 7 juillet 1933 (titre Ier) sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés (p. 7233).

Arrêté du 31 juillet 1953 relatif à l'emploi du formol pour la désinfection du matériel de chemin de fer employé au transport des animaux (p. 7234).

Liste des candidats admis en tant qu'élèves réguliers à l'école nationale d'horticulture (concours d'admission de 1953) (p. 7234).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret portant modification de la situation administrative d'un ancien administrateur en chef des colonies (rectificatif) (p. 7234).

Arrêté portant mise en position de mission du conseiller diplomatique auprès du haut commissaire de la République française à Madagascar et dépendances (p. 7234).

Arrêtés portant nominations et mise en position de mission (administrateurs et agriculture) (p. 7234).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 20 juillet 1953 portant modification de l'arrêté du 12 avril 1952 fixant le montant des cotisations forfaitaires de sécurité sociale dues au titre de certaines catégories de personnel navigant de la batellerie (p. 7234).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 5 août 1953 portant nomination d'un directeur au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre et *arrêté* portant nomination d'un directeur adjoint (p. 7235).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 8 juin 1953 fixant le budget primitif de l'hospice national des Quinze-Vingts (p. 7235).

Arrêtés portant nomination et réintégration (inspection de la santé et sanatoriums) (p. 7235).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Décret n° 53-738 du 5 août 1953 portant modification des tarifs applicables dans le régime international à certains services postaux et financiers (p. 7235).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour l'emploi d'officier des sapeurs-pompiers professionnels du Maroc (p. 7236).

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'une annexe à l'avenant du 30 décembre 1948 portant adhésion de la branche professionnelle de la publicité à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947 (application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail) (p. 7236).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Fécamp (Seine-Inférieure) (p. 7236).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé de la Meuse (p. 7236).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Ardèche (p. 7236).

Situation de la caisse centrale de la France d'outre-mer (mois de mai 1953) (p. 7237).

Situation de la Banque de France (p. 7238).

Annonces (p. 7239).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret du 13 août 1953 portant nomination d'un sous-secrétaire d'Etat.

Le Président de la République,

Vu les articles 45 et 46 de la Constitution de la République française;

Vu les décrets des 28 juin et 2 juillet 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu la communication à lui adressée le 13 août 1953 par laquelle M. Joseph Laniel lui fait connaître le nom d'un sous-secrétaire d'Etat qu'il a choisi,

Décrète:

Art. 1er. — M. André Bougenot est nommé sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Art. 2. — M. André Bougenot assiste le président du conseil et connaît des affaires que ce dernier le charge d'étudier. Dans l'exercice de ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat, il ne reçoit aucune rémunération et ne dispose pas d'un cabinet.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 août 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

JOSEPH LANIEL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 7 août 1953, est nommé surveillant stagiaire, à titre exceptionnel, aux prisons de Fresnes: M. Morize (Roger), surveillant auxiliaire aux prisons de Fresnes.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Décret n° 53-735 du 10 août 1953 fixant les prix de pension et de demi-pension des élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi de finances pour l'exercice 1953 (loi n° 53-79 du 7 février 1953);

Vu la loi n° 53-62 du 3 février 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Légion d'honneur et Ordre de la Libération),

Décrète:

Art. 1er. — Le prix de la pension d'une élève au titre payant des maisons d'éducation de la Légion d'honneur est fixé à 84.000 F par an. La remise de la moitié du prix de pension pourra être accordée aux filles de légionnaires peu fortunés.

Le nombre des élèves admises à bénéficier de cette faveur ne devra pas être supérieur à cinquante-six par promotion ou 40 p. 100 de l'effectif total.

Art. 2. — Les dispositions qui précèdent sont applicables à toutes les élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur à partir du 1er octobre 1953.

Art. 3. — Les dispositions contraires au présent décret sont abrogées.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le secrétaire d'Etat au budget et le grand chancelier de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

PAUL RIBEYRE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,

HENRI ULVER.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 13 août 1953 portant homologation d'une décision votée par l'Assemblée algérienne au cours de sa session extraordinaire de juin-juillet 1953.

Par décret en date du 13 août 1953, est homologuée la décision suivante adoptée par l'Assemblée algérienne:

Décision tendant à étendre aux étudiants d'Algérie le bénéfice de la sécurité sociale à l'exception des dispositions du premier alinéa de l'article 2, en tant qu'elles fixent à vingt-sept ans, au lieu de vingt-six ans, plafond de droit commun, l'âge limite des bénéficiaires du régime.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 31 juillet 1953, la qualité d'officier de police judiciaire, auxiliaire du procureur de la République, est attribuée aux inspecteurs de la sûreté nationale dont les noms suivent:

MM
Amiel (Jean).
Angles (Emile).
Anstett (Roger).
Arnoult (Etienne).
Attar (Joseph).
Attyasse (William).
Augusti (Charles).
Bacon (Alain).
Badoc (André).
Barbie (Jean).
Barbier (Jean).
Barret (André).
Belve (Fernand).
Berbiget (Auguste).
Berville (Jean).
Bonnin (Gaston).
Borrelly (Jean).
Bossu (Antoine).
Bussieres (Jean).
Cabot (Jean).
Carpentier (Charles).
Casiets (Maxime).
Cathala (Jean).
Cerda (Henri).
Chanson (Roland).
Chevalier (Louis).
Colonna (François).
Combal (Pierre).
Conseil (Pierre).
Courmede (Elie).
Daudin (André).
Deblauwe (Alfred).
Degeilh (Toussaint).
Deleglise (Gilbert).
Delmas (Emile).
Descamps (Raymond).
Descatoires (Raymond).
Dessaly (Léonce).
Domange (Roland).
Dous (Raymond).
Dubourg (Charles).
Duchier (André).
Dufrene (René).
Fabre (Jacques).
Faur (Francis).
Favier (Marc).
Flies (Robert).
Foucher (Roger).
Fragassi (André).
Fresneau (Jacques).
Fuchs (René).
Gallet (Félicien).
Gargou (Alban).
Gatty (Raymond).
Gatty (Robert).
Gaulene (Jean).
Gendey (Henri).
Gramberi (Marcel).
Gratreaux (Robert).
Grelot (Noël).
Guetienne (Raymond).
Guieu (Eugène).
Guillot (Henri).
Guyral (Gaston).
Henrio (Mathurin).
Huillet (Jean).
Iancker (René).
Jandouin (André).
Klein (Armand).
Lafille (Bernard).
Le Bot (René).
Leclere (René).
Lecu (Didier).
Le Gohebel (Joseph).
Le Sozach (François).
De Lespars (Gaston).
Lezer (Joseph).
L'Herron (Jean).
Lichile (Pierre).
Loescher (André).
Longueval (André).
Loye (Jean).
Luckert (Alfred).
Ludvig (Emile).
Malherbet (Arsène).
Martin (François).
Martin (Robert).
Mascart (Georges).
Massart (Robert).
Mawart (André).
Meunier (Joseph).
Milet (Clément).
Monlarras (Robert).
Morisson (André).
Moubinoux (Pierre).
Mouza (Albert).
Oneins (Raymond).
Paoli (Barthélemy).
Peltier (Maurice).
Petit (Pierre).
Pilard (Louis).
Pinabel (Guy).
Prabonaud (Jean).
Reitzer (Marcel).
Renucci (Jean).
Richaud (Pierre).
Risterucci (Jean).
Roll (Charles).
Rossi (Charles).
Rozière (André).
Ruhrecht (Robert).
Ruffe (André).
Sallet (Jean).
Saubaber (Jean).
Solgadi (Jean).
Solfacaro (Dominique).
Steiner (Edouard).
Sudreau (Pierre).
Theron-Palloc (Jacques).
Theveneau (Henri).
Tocaven (Irénée).
Tronchet (Jean).
Vesque (Charles).
Vignean (Antoine).
Ville (Victor).
Vincent (Guy).

Tableaux d'avancement des administrateurs, agents supérieurs et secrétaires d'administration pour l'année 1953.

I. — ADMINISTRATEURS CIVILS

Par arrêté du 20 juillet 1953, sont inscrits au tableau d'avancement:

Pour le grade d'administrateur civil de classe exceptionnelle.

A. — Administrateur civil exerçant les fonctions de sous-directeur à l'administration centrale.

M. Bouffard (Pierre).

B. — Administrateurs civils en fonctions à l'administration centrale.

MM. Piolet (Pierre), Drouault (Jean), Billé (Roger), Moureau (Jacques-Frédéric).

C — Administrateurs civils en fonctions au gouvernement général de l'Algérie.

MM. Auriel (Georges), Schuffenecker (Roger).

D. — Administrateur civil en service détaché.

M. Vinatié (Jean).

Pour le grade d'administrateur civil de 1re classe.

A. — Administrateurs civils en fonctions à l'administration centrale.

MM. Hardy (Christian), Singer (Jean).

B. — Administrateurs civils en fonctions au gouvernement général de l'Algérie.

MM. Testud (Roger), Paris (Jean).

C. — Administrateurs civils en service détaché.

MM. Paoli (Lucien), Bornecque (Edouard), Thirion (Maurice).

Pour le grade d'administrateur civil de 2e classe.

A. — Administrateurs civils en fonctions à l'administration centrale.

MM. Boitel (Claude), Ridoux (Georges), Macabet (Alcide), Gorce (Henri), Rochet (Jean).

B. — Administrateurs civils en service détaché.

MM. Thill (Albert), Parès (André), Berard (Raymond), Beguin (Jacques), Blanc (Marcel).

II. — AGENTS SUPERIEURS

Par arrêté du 20 juillet 1953 sont inscrits au tableau d'avancement:

Pour le grade d'agent supérieur de 1re classe.

MM. Rastoin (Jacques), Martinelli (Jean-François).

Pour le grade d'agent supérieur de 2e classe.

A. — Agents supérieurs en fonctions à l'administration centrale.

MM. Nester (Jean), Corbillé (Jean), Boudin (Roger), Smati Mohamed, Nicolas (François).

B. — Agents supérieurs en service détaché.

MM. Aulong (Robert), Ducou Le Pointe (Guy), Mme Lanata (Marie-Louise).

III. — SECRETAIRES D'ADMINISTRATION

Par arrêté du 20 juillet 1953, sont inscrits au tableau d'avancement:

Pour le grade de secrétaire d'administration de classe principale.

M. Dilhac (Roger).

Pour le grade de secrétaire d'administration de 1re classe.

Mmes Reynaud (Yvonne), Chigot (Hélène), M. Brandouin (Charles), Mlle Halgand (Simone), Mme Rigon (Yvonne).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 10 août 1953 portant nominations dans les cadres des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 10 août 1953, sont nommés, pour prendre rang du 16 avril 1953:

Au grade de sous-lieutenant d'administration de réserve.

MM. les aspirants d'administration de réserve:

Gosset (Jacques-Gaston-Paul), 1re région.
Perchec (Robert-Théophile-Auguste), 8e région.
Lotteau (Jacques-Paul-Georges), 8e région.
Carle (Jean-Laurent-Louis-Marie), 4e région.
Berthoux (Jean), 8e région.
Didier (Jean-Pierre-Marie), 8e région.
Roussel (Bernard), Allemagne.
Bureaud (René-Samuel), 4e région.
Guerrillot (Jacques-Marie-Henri), 3e région.
Sultan (Jackie-Joseph), Maroc.

Décret portant délégation de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1953:

Page 6916, 2e colonne, article 16, 23e ligne, au lieu de: « 10 millions de francs », lire: « 20 millions de francs »; 38e ligne, au lieu de: « 4 millions de francs », lire: « 8 millions de francs »; 46e ligne, au lieu de: « 3 millions de francs », lire: « 6 millions de francs »; 55e ligne, au lieu de: « 1 million 500.000 F », lire: « 3 millions de francs ».

Page 6917, 1re colonne, article 23:

Au lieu de: « 2 millions », lire: « 4 millions »; au lieu de: « 1 million », lire: « 2 millions »; au lieu de: 500.000 F », lire: « 1 million ».

Après: « Reçoivent également délégation permanente de signature: », lire: « Le chef du service central des marchés du service du matériel de l'armée de l'air, pour les marchés ou conventions relatifs aux approvisionnements, aux réparations et à l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement des formations et établissements de l'armée de l'air, à concurrence de 20 millions de francs ».

Ajouter *in fine* l'alinéa suivant:

« Les directeurs des établissements suivants: entrepôt de l'armée de l'air n° 601 à Saint-Cyr; entrepôt de l'armée de l'air n° 605 à Varennes-sur-Allier; entrepôt de l'armée de l'air n° 609 à Versailles; atelier de réparations de l'armée de l'air n° 681 à Bordeaux, reçoivent délégation de signature pour les marchés ou conventions relatifs aux approvisionnements, aux réparations et à l'acquisition du matériel nécessaire au fonctionnement de ces établissements jusqu'à concurrence de 15 millions de francs ».

Armée de terre (active).

Par arrêté du 28 juillet 1953, M. le médecin colonel Finance (Marie-Juste-André-Antoine) est placé « hors cadres, en mission », au titre de la caisse nationale militaire de sécurité sociale à compter du 1er mai 1953.

Corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient.

Par arrêté du 28 juillet 1953:

Sont nommés dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter de la veille du jour de leur embarquement, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Au grade d'officier adjoint.

Barbotin (Nicole), chirurgien dentiste.
Baret (Marie), pharmacienne.
Bechard (Jack), médecin.
Bourdet (Michèle), pharmacienne.
Chinardet (Jean), pharmacien.
Delaurens (Christian), médecin.
Deschamps (Marcel), médecin.
Fayard (Pierre), médecin.
Lavandier (Irène), pharmacienne.
Lacharme (Gérard), chirurgien dentiste.
Le Van Ho, chirurgien dentiste.
Matter (Paul), chirurgien dentiste.
Philip (Alice), pharmacienne.
Simonpietri (Catherine), pharmacienne.
Renou (Claude), chirurgien dentiste.
Vidal (Noëlle), pharmacienne.
Vidal (Robert), médecin.

Au grade d'attaché de 1re classe.

Becq (Marcel), officier d'administration.

Au grade d'attaché de 2e classe.

Batelliye (Suzanne), infirmière.
Balague (Monique), infirmière.
Blessy (Monique), infirmière.
Blanchard (Edmonde), infirmière.
Claisse (Marguerite), infirmière.
Dechame (Huguette), infirmière.
Delbary (Raymonde), infirmière.
Duchein (Simone), infirmière.
Estrabaut (Simone), infirmière.
Emy (Geneviève), infirmière.
Gini (Gabrielle), infirmière.
Guibaud (Giselle), infirmière.
Gauvrit (Lilliane), infirmière.
Gomand (Marie), infirmière.
Kentzinger (Léonie-Monique), infirmière.
Levoisvenel (Janine), infirmière.
Mangeruca (Nicoline), infirmière.
Maronneaud (Eveline), infirmière.
Mantello (Hélène), infirmière.
Pascal (Jeanne), infirmière.
Pouzet (Elise), infirmière.
Ravera (Elise), infirmière.
Roue (Gabrielle), infirmière.
Rousselle (Muguette), infirmière.
De Saint-Trivier (Geneviève), infirmière.
Seillet (Christiane), infirmière.

Au grade d'attaché stagiaire.

Colmart (Ginette), infirmière.
Dimitroff (Olga), secrétaire.
Garbison-Lambert (Louise), secrétaire.
Mazel (Virginie), infirmière.
Martin (Jeannette), préparatrice en pharmacie.
Maury (Christiane), laborantine.
Ronfle (Jacqueline), préparatrice en pharmacie.

Au grade d'agent de 1re classe.

Bour (Nicole), manipulatrice radio.
Berthon (Pierre), comptable.
Calestini (Geneviève), secrétaire.
Dardenne (Marcelle), laborantine.
Girard (Georgette), infirmière.
Gouault (Juliette), secrétaire.
Lavergne (Pierrette), secrétaire.
Letort (Michelle), secrétaire.
Tanneau (Madeleine), secrétaire.
Teissonniere (Monique), manipulatrice radio.
Pelissier (Armand), comptable.

Au grade d'agent de 2e classe.

Cornaert (Monique), secrétaire.
Bergier (Jeanne), secrétaire.
Dibache (André), comptable.
François (Micheline), secrétaire.
Froidfond (Vivette), secrétaire.
Guillerm (Michèle), secrétaire.
Pizzio (Jacqueline), laborantine.
De La Morvonnais (M.-Antoinette), infirmière.
Quélin (Armande), secrétaire.

Au grade de commis de 1re classe.

Cousin (Raymond), ajusteur.
Crosson-Duplessis (M.-Louise), secrétaire.
Deve (Jacqueline), secrétaire.
Llado (Jacqueline), secrétaire.
Martin (Jeannine), secrétaire.
Ragot (Josette), secrétaire.
Rondelli (Marcelle), secrétaire.
Roux (Jeanne), secrétaire.
Sicurani (Ours-Pierre), comptable.

Au grade de commis de 2e classe.

Ferrie (Elisabeth), secrétaire.

Sont nommés dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, les sous-officiers dont les noms suivent:

Au grade d'attaché stagiaire.

Lorin (Jane), secrétaire, 1er janvier 1953.

Au grade d'agent de 2e classe.

Wagram (Gaston), comptable, 1er février 1953.

Au grade de commis de 1re classe.

Bonin (Vincent), comptable, 16 janvier 1953.
Salvarelli, née Diu (Yolande), secrétaire, 1er février 1953.
Pech (Denise), secrétaire, 1er janvier 1953.

Au grade de commis de 2e classe.

Desrosiers (Paul), ouvrier sur fer, 1er mars 1953.
Francisque (Antoine), comptable, 16 janvier 1953.
Groleau-Renaud (Franck), comptable, 16 janvier 1953.
Romulus (Moïse), comptable, 1er mars 1953.

Est reclassé dans le corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter de la date ci-après mentionnée, l'officier dont le nom suit:

Au grade d'attaché de 1re classe.

M. Parenti (Charles), 1er décembre 1951.

L'arrêté du 20 mai 1952 est annulé en ce qui concerne la nomination au grade d'agent de 2e classe, pour compter du 1er mars 1952, de M. Wagram (Gaston).

Sont radiés du corps auxiliaire des forces armées en Extrême-Orient, pour compter des dates ci-après mentionnées, les officiers et sous-officiers dont les noms suivent:

Officier de 3e classe.

Vare (Pierre), 5 mars 1953.

Officier adjoint.

Guittonneau (Paul), 14 janvier 1953.
Guth (Paul), 3 janvier 1953.
Jeannin (Pierre), 26 février 1953.
Jannin (Suzanne), 23 janvier 1953.
Niaussat (Emilie), 28 janvier 1953.

Attaché de 1re classe.

Bressolles (Raphaël), 8 mars 1953.
Meury (Paul), 3 janvier 1953.
Sellier (Claire), 5 décembre 1952.

Attaché de 2e classe.

Boulogne (Lucette), 18 janvier 1953.
Bouroullec (Renée), 1er février 1953.
Brun (Raymonde), 6 mars 1953.
Chantal, épouse Weber (Henriette), 12 janvier 1953.
Croysillier (Odette), 3 février 1953.
Philip (Marie-Louise), 8 janvier 1953.

Attaché stagiaire.

Delaporte (Renée), 5 mars 1953.
Gousseff (Tatiana), 19 février 1953.
Jeannot (Jeanne), 30 janvier 1953.
Milliat (André), 2 mars 1953.
Garbison-Lambert (Louise), 13 novembre 1952.

Agent de 1re classe.

Aretas (Nicole), 24 janvier 1953
Dauchelle, épouse Richoux (Gisèle), 16 mars 1953.

Agent de 2e classe.

Abba (Jeanine), 4 octobre 1952.
Bobbato (Geneviève), 16 mars 1953.
Castor (Idorente), 19 janvier 1953.
Giacomotti (Gilberte), 15 février 1953.
Pineau-Pichon (Geneviève), 16 mars 1953.
Witkowski (Camille-Michel), 14 septembre 1952.

Commis de 1re classe.

Bloume (Jean-Baptiste), 1er février 1953.
Casserouilt (Marie-Louise), 6 février 1953.
Dumazet (Arlette), 1er février 1953.
Durand (Yvonne), 17 décembre 1952.
Riquet (Marie-Louise), 1er février 1953.
Zielinski (Bruno), 17 février 1953.

Commis de 2e classe.

De Bermont (Moïse), 30 janvier 1953.
Engels (Edmond), 2 mars 1953.
Jabot (Maurice), 19 février 1953.
Koenig (Antoine), 16 mars 1953.
Pardoens (Marcel), 1er février 1953.
Thibaut (Gaston), 1er mars 1953.
Verge (Jean-Pierre), 20 janvier 1953.

Corps spécial de la poste aux armées.

Par arrêté du 28 juillet 1953:

Sont nommés dans le corps spécial de la poste aux armées, aux grades d'assimilation spéciale ci-après, pour le temps de guerre:

1re REGION MILITAIRE

Inspecteur général.

(Grade d'assimilation: général de brigade.)

M. Yerle (René), administrateur de classe exceptionnelle, section centrale de la poste aux armées.

9e REGION MILITAIRE

Chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation: commandant.)

M. Durand (Lucien), inspecteur principal des P. T. T. à Digne.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM.
Auge (Jean), chef de section.
Ludwig (Lucien), inspecteur adjoint.
Masson (Jules), chef de section.

Sont nommés dans le corps spécial de la poste aux armées, aux grades d'assimilation spéciale ci-après, pour le temps de guerre, et classés dans l'affectation spéciale:

1re REGION MILITAIRE

Directeur de 2e classe.

(Grade d'assimilation: lieutenant-colonel.)

MM.
Chassaing (André), administrateur de 1re classe, direction du personnel, Paris.
Joder (René), administrateur de 1re classe, direction générale des postes, Paris.
Vanet (Paul), administrateur de 1re classe, direction générale des P. T. T., Paris.

Chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation: commandant.)

MM.
David (Jean), administrateur de 2e classe, direction générale des postes.
Laudet (Pierre), administrateur de 2e classe, direction du personnel.
Olthenart (Alexandre), inspecteur principal, direction régionale des services postaux, Paris.
Rippe (Sébastien), inspecteur principal, ligne Sud Est.

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM.
Arlet (Célestin-Germain), administrateur de 2e classe, direction générale des postes.
Auroux (Louis), inspecteur principal, direction régionale de Paris.
Beraud (Alfred), administrateur de 2e classe, service des relations extérieures, cabinet.
Lanquet (André), administrateur de 2e classe, Paris, direction C. C. A.
Merigot (Raymond), administrateur de 2e classe, Paris, direction C. C. A.
Moulin (Robert), inspecteur principal, direction régionale, Paris.
Prolongeau (Roger), inspecteur principal, ligne des Pyrénées, Bordeaux.
Simon (Emile), administrateur de 2e classe, service des relations extérieures (cabinet).

Sous-chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM.
Buffet (Jacques), administrateur de 3e classe, direction du personnel, Paris.
Delandines (René), administrateur de 3e classe, direction C. N. E., Paris.
Ferjus (Maurice), administrateur de 3e classe, direction C. C. A., Paris.
Lombart (Pierre), inspecteur, 1re compagnie de P. M., Paris.
Naudy (Robert), inspecteur rédacteur, administration centrale, direction du personnel.
Raspaud (André), inspecteur rédacteur, direction générale des télécommunications.
Sarlande (Louis), inspecteur, Paris, ligne Est.
Vejux (Georges), inspecteur rédacteur, direction régionale des services postaux, Paris.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM.
Baches (Louis), inspecteur, Paris-12.
Badie (Marcel), inspecteur, Paris-chèques.
Bernadac (Aimé), inspecteur, Pré-Saint-Gervais
Bocquet (Abel), inspecteur, Paris-87.
Bras (Fernand), inspecteur, ligne Sud-Ouest, Paris.

Buguet (Claudius), inspecteur, ligne Sud-Est, Paris.
Chadal (Robert), inspecteur, ligne Est-Paris.
Champ (Maurice), inspecteur, Paris-Aviation.
Chevalier (Jean), inspecteur, Paris R. P., brigade roulante.
Claverol (Pierre), inspecteur, Montlouis, P. O.
Delbac (Marcel), inspecteur, ligne Ouest, Paris.
Fournier (Robert), inspecteur, ligne Sud-Est.
Marvier (Jean), inspecteur, Brunoy.
Mas (Jean), inspecteur, Paris-23.
Mompart (André), inspecteur, ligne Sud-Est.
Montagne (Louis), inspecteur, ligne Ouest-Paris.
Naudin (Hoche), inspecteur, Paris R. P., brigade réserve.
Peirin (Henri), inspecteur, Paris-62.
Piriou (Jean), inspecteur, ligne Ouest.
Plateaux (Robert), inspecteur, Paris-87.
Robert (Emmanuel-Gaston), inspecteur, ligne Est.
Sagot (Robert), inspecteur, ligne Ouest-Paris.
Thomas (Pierre), inspecteur, ligne Sud-Est Paris.
Voizard (Emile), inspecteur, Evreux R. P.

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef).

MM.

De Biasi (Jean), inspecteur adjoint, ligne Nord.
Borie (Emile), inspecteur adjoint, centre de renseignements principaux, Paris.
Cabrol (Marcel), inspecteur, ligne Nord.
Camus (Edmond), inspecteur adjoint, ligne Ouest.
Cayla (Paul), inspecteur adjoint, ligne Sud-Ouest.
Chenevat (Robert), inspecteur adjoint, ligne Nord.
Cheze (Henri), inspecteur adjoint, Paris-Tri n° 1.
Clerc (Robert), contrôleur, B. C. M. C.
Coiffard (Michel), inspecteur adjoint, Paris-80.
Condome (Fernand), inspecteur adjoint, Paris (18e).
Coupe (Gilbert), inspecteur adjoint, ligne Ouest.
Doffoel (André), inspecteur, Nancy-Gare.
Dumas (Marcel), inspecteur adjoint, Paris (7e).
Dutertre (André), inspecteur, ligne Sud-Ouest.
Esnault (Marcel-Gaston), inspecteur, Paris-Chèque.
Ferval (Jean), inspecteur, ligne Sud-Est.
Friguet (Jean), inspecteur, Aubervilliers-Principal.
Gallois (Albert), inspecteur adjoint, Saint-Mandé.
Gil (Jean), inspecteur adjoint, Paris (7e).
Grousset (André-Etienne), inspecteur adjoint, Paris-120.
Guérin (René), inspecteur adjoint, Paris, direction caisse d'épargne, chèques postaux et A. A.
Guezennec (René), inspecteur adjomt, ligne Ouest-Paris.
Guillemin (Alphonse), inspecteur adjoint, ligne Sud-Est.
Holz (Willy), inspecteur adjoint, ligne Est.
Jacob (Robert), inspecteur adjoint, Paris-123.
Jeuland (Georges), inspecteur adjoint, ligne Nord.
Lamontagne (Marcel), inspecteur adjoint, détaché de la comptabilité générale à l'administration centrale.
Lapeyre (Georges-Charles), inspecteur adjoint, Paris (13e).
Le Bihan (Jean-François), inspecteur, ligne Ouest.
Lemasson (Pierre), inspecteur adjoint, Paris-113.
Le Moene (Jean), inspecteur adjoint, Paris-Tri n° 1, détaché à l'administration centrale.
Lescuras (Denis), inspecteur adjoint, ligne Est.
Lorie (Georges), inspecteur, Lille-Gare.
Marty (Jules), inspecteur, Orléans-Chèques.
Mathe (Marcel), inspecteur adjoint, Paris-Chèques.
Nevière (Roger), inspecteur adjoint, Paris (8e).
Pasquier (Roger), inspecteur adjoint, ligne Sud-Ouest.
Perret (Xavier), inspecteur adjoint, ligne Sud-Est.
Pottier (André), inspecteur adjoint, ligne Nord.
Raulet (François), inspecteur, Paris-119.
Renault (Charles), inspecteur adjoint, Paris-R. P., brigade réserve.
Richard (Marcel), inspecteur adjoint, ligne Ouest.
Roy (Roger), inspecteur adjoint, ligne Nord.
Salle (André), inspecteur adjoint, ligne Ouest.
Soubayre (Jean-Marie), inspecteur adjoint, Paris-Chèques.
Veyssière (Robert), inspecteur adjoint, ligne Sud-Est.
Waroquet (Georges), inspecteur adjoint, ligne Nord.

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

MM.

Aumont (Raymond), agent d'exploitation, Paris-Chèques.
Auzène (Marcel), agent d'exploitation, Paris (15e).
Badour (André), contrôleur, ligne Sud-Est.
Barriez (Robert), contrôleur, Paris-R. P.
Bellot (Georges), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Berthelot (Louis), contrôleur, Paris (10e).
Bes (Pierre), agent d'exploitation, Paris-Chèques.
Bidois (Pierre), contrôleur, ligne Ouest.
Bogeat (Roger), contrôleur, Paris-12.
Bouchard (Jean), contrôleur, ligne Ouest.
Broutin (Paul), contrôleur, ligne Ouest.
Brunetot (René), contrôleur, ligne Ouest.
Brusson (André), agent d'exploitation, Paris-Chèques.
Bucheron (Robert), contrôleur, ligne Est.
Buisson (Lucien), contrôleur, ligne Ouest.
Canis (Antoine), contrôleur, ligne Ouest.
Carlen (Henri), agent d'exploitation, Paris-20.
Chabrier (René), contrôleur, Paris-12.
Chaudron (Abel), agent d'exploitation, Corbeil.
Chipponi (Paul), agent d'exploitation, Paris-Chèques.
Chorgnon (Paul), contrôleur, ligne Est.
Clara (Etienne), contrôleur, ligne Ouest.
Clavel (Georges), contrôleur, ligne Sud-Est.
Daniel (Edouard), agent principal d'exploitation, Montrouge.
Dauvert (Emile), contrôleur, Paris-Chèques.
Delafontaine (René), contrôleur, ligne Ouest.
Delaitre (Gaston), agent principal d'exploitation, ligne Ouest.
Delperie (Marcel), agent d'exploitation, ligne Sud-Ouest.
Demarty (René), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Denis (Georges), agent principal d'exploitation, ligne Sud-Ouest.
Derouet (Fernand-Désiré), contrôleur, ligne Ouest.
Doloy (Henri), agent principal d'exploitation, ligne Ouest.
Dubois (Pierre), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Dumaz (André), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Etienne (Roger), agent d'exploitation, ligne Est.
Fassier (Fernand), contrôleur Melun.
Feron (Roger), agent d'exploitation, Paris-Tri n° 1.
Feutrel (Serge), agent principal d'exploitation, ligne Ouest.
Flamand (André), agent principal d'exploitation, ligne Ouest.
Fontaine (Jean), agent d'exploitation, Paris-118.
Gaillard (Jean-Louis), agent principal d'exploitation, ligne Sud-Est.
Gervais (Maurice), contrôleur, ligne Sud-Est.
Gilly (Raymond), contrôleur, ligne Ouest.
Gire (Marcel), agent principal d'exploitation, ligne Ouest.
Giret (Jean), contrôleur Paris-31.
Giroud (Roger), contrôleur, Paris-Tri n° 1.
Gorse (Pierre), contrôleur, ligne Sud-Est.
Graslin (André), contrôleur, ligne Est.
Grassetie (Louis), agent d'exploitation, Paris 216.
Grosperrin (Gaston), contrôleur, Montreuil-sous-Bois.
Hanonet (Roger), contrôleur, Paris-Tri n° 1.
Hermann (Léon), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Jacob (André), agent principal d'exploitation, direction générale des ambulants.
Jamois (Henri), contrôleur, ligne Sud-Est.
Jankouski (Edouard), agent principal d'exploitation, ligne Sud-Est.
Jean René), agent principal d'exploitation, ligne Sud-Est.
Labadie (Charles-Antoine), contrôleur, Orléans-Gare.
Lapeyre (René-Marie), agent principal de surveillance, direction générale Paris.
Laurent (Robert), contrôleur, ligne Ouest.
Lecomte (Christian), contrôleur, ligne Ouest.
Leddy (Jean), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Le Fol (André), contrôleur, Paris-77.
Legendre (Guy-Raoul), contrôleur, ligne Ouest.
Lemoine (Maurice), contrôleur, ligne Sud-Est.
Lory (Fernand), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Malmontet (Auguste), contrôleur, ligne Sud-Est.
Maquin (Roland), agent principal d'exploitation, ligne Sud-Est.
Martin (Maurice), contrôleur, ligne Sud-Est.
Marty-Debat (Victor), contrôleur, ligne Sud-Est.
Massilly (Robert), contrôleur, Paris (10e).
Matinaud (Raymond), agent principal d'exploitation, ligne Ouest.
Merlier (Gaston), agent d'exploitation, Paris-Chèques.
Mesnard (Henri), contrôleur, Paris-122.
Meyer (Maurice), contrôleur, ligne Ouest.
Miquel (André), agent principal d'exploitation, ligne Nord.
Monteil (Maurice), contrôleur, Paris-127.
Noliet (Léon-Robert), contrôleur, ligne Ouest.
Nourry (France), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Pannetier (Louis), contrôleur, ligne Sud-Est.
Parisel (André), contrôleur, direction du personnel, Paris.
Patrouilleau (Charles), contrôleur, ligne Ouest.
Perot (François), agent d'exploitation, direction régionale des ambulants, Paris-Aviation.
Perrin (Georges), contrôleur, Paris-Tri n° 1.
Pradier (Georges), contrôleur, ligne Sud-Est.
Priere (Armand), agent d'exploitation, Paris-55.
Quennoy (André), agent d'exploitation, direction régionale des ambulants, Paris-Aviation.
Raichon (André), agent principal d'exploitation, ligne Sud-Est.
Reuillon (Pierre-Henri), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Rimaniol (Jean), contrôleur, Paris-11.
Robert (Jean-Moïse), contrôleur, Paris-13.
Roger (Max), contrôleur, Paris (10e).
Roigt (Jean), contrôleur, ligne Sud-Est.

Rouget (Roger), contrôleur, direction régionale des ambulants.
Rouxel (Raymond), contrôleur, ligne Sud-Est.
Samyn (Jean), agent d'exploitation, Paris-Tri n° 16.
Saulus (Jean), contrôleur, ligne Nord.
Segaud (Armand-Augustin), contrôleur, ligne Sud-Est.
Selicoux (Raymond), agent principal d'exploitation, Paris-Tri n° 1.
Soissons (Roger), contrôleur, Paris-69.
Specht (Georges), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Thomas (Léopold-Louis), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Tondellier (Roger), contrôleur, Paris (13e).
Toustou (Henri), contrôleur, ligne Sud-Ouest.
Vialin (René), contrôleur, Paris (5e).
Vuillermoz (Lucien), contrôleur, ligne Sud-Est, détaché D. R. P. Paris.
Vuittenez (Georges), contrôleur, Paris (13e).

Conducteur manipulant de 1re classe.

(Grade d'assimilation : sergent-chef.)

MM.
Clerc (René), facteur, B. C. M. C.
Fourgous (Roger), chargeur, B. C. M. C.
Lhonore (Louis), brigadier chargeur, B. C. M. C.
Roze (André-Pierre-Marie-Joseph), manutentionnaire, B. C. M. C.

Conducteur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sergent.)

MM.
Accart (Maurice), facteur, Plaine-Saint-Denis.
Albertini (Antoine-François), manutentionnaire, Paris (7e).
Allegrand (Robert), facteur, Paris (13e).
Alric (Emile-Gabriel), manutentionnaire, Paris-R. P.
Arnoux (Georges), facteur-chef, Paris-21.
Audebert (André), facteur-chef, Vitry-sur-Seine.
Avenel (Georges), facteur, Bourg-la-Reine.
Barau (Georges), facteur-chef, Vitry-Centre.
Barbaud (Robert), facteur, Paris (9e).
Barre (Henri), facteur, Paris-Tri n° 1.
Bauer (Marcel), facteur, Puteaux.
Benezet (Roger-Louis), manutentionnaire, direction régionale des ambulants, Paris.
Benoit (Roger), facteur, Saint-André (Eure).
Berail (Lucien), manutentionnaire, Paris-Tri n° 1.
Besnard (Henri), manutentionnaire, Paris-R. P.
Besselievre (Gilbert), facteur, Aulnay-sous-Bois.
Biory (Raymond), facteur, Paris (9e).
Boitard (Jacques), facteur, Bonneuil.
Bonicel (Roger), brigadier, chargeur, ligne Est.
Boudeau (Georges), facteur, Deuil.
Boulanger (Auguste), facteur, Paris-91.
Bourriez (Henri), chargeur, ligne Ouest.
Boutonnet (Maurice), chargeur, Paris-Tri-Nord.
Brillard (René), facteur, Paris (20e).
Brouquere (Raymond), facteur-chef, Paris (20e).
Cadic (Paul), facteur, Colombes.
Cantiant (Raymond), brigadier chargeur, ligne Sud-Ouest.
Cardon (Emile), facteur, Paris-Tri n° 16.
Carlier (Robert), manutentionnaire, Paris-Aviation.
Casalta (Pierre-Félix), manutentionnaire, ligne Sud-Ouest.
Cendre (Olivier), manutentionnaire, Orléans-Chèques.
Charpentier (Marcel), chargeur, ligne Sud-Est.
Chauvet (Roland), facteur, Fontainebleau.
Clenet (Eugène), facteur, Melun.
Commissaire (Pierre), chargeur, ligne Est.
Coutoux (Léon), facteur, Chatou.
Darbas (Etienne), facteur, Paris (11e).
Dauphin (Christian), manutentionnaire, direction régionale des ambulants, Paris.
Declerck (Armand), facteur, Montreuil-sous-Bois.
Defforge (André), facteur, Paris (11e).
Defour (Jean-Charles), facteur, Paris (11e).
Dejardin (Emile), agent de surveillance, Montreuil.
Dervout (Louis), facteur, Paris (13e).
Devienne (Alfred), facteur, Paris (13e).
Dion (Gaston), facteur, Asnières-Principal.
Divine (Ernest), facteur, Paris (11e).
Dorier (Fernand), manutentionnaire, direction régionale, Paris.
Dupuy (Georges), manutentionnaire, Paris-27.
Duval (Camille-Léo), facteur, Saint-Amand-de-Vendôme (Loir-et-Cher).
Enjalbal (Germain), facteur, Paris (9e).
Fardel (André), facteur, Paris (11e).
Faure (Roger), facteur, Paris (10e).
Fevrier (Eugène), facteur, Soisy-sur-Seine.
Fontaine (Emile), chargeur, Paris-Tri n° 1.
Foudrain (Louis), facteur, Courbevoie.
Frantz (Charles), facteur-chef, Montreuil-sous-Bois.
Fraticelli (Louis), manutentionnaire, Paris-Chèques.
Georges (Raymond), facteur, Suresnes.
Gindre (Alexandre), facteur, Paris (19e).
Girod (Robert), facteur, Versailles R. P.
Goudalier (Georges), facteur chef, Vincennes-Principal.
Guichard (Francis), facteur, Argenteuil.
Guichard (Louis), chargeur, ligne Sud-Est.
Guille (Emile), facteur, Issy-les-Moulineaux.
Guillon (Serge), manutentionnaire, Paris-Tri n° 1.
Hailloud (Marius-Séraphin), facteur, Paris (14e).
Hankar (Maurice), manutentionnaire, Paris-122.
Jacopit (Pierre), facteur, Argenteuil.
Jaimes (André), facteur, Paris (18e).
Karsenti (Robert), manutentionnaire, Paris-Tri n° 1.
Lagreze (Robert), facteur, Paris (7e).
Lambert (Raymond), facteur, Noisy-le-Sec.
Langlet (Marcel), facteur, Villemomble.
Lapierre (Christian), facteur, Alfortville.
Lecraver (Germain), facteur, Clamart.
Lefevre (Raymond), facteur, Aubervilliers-Principal.
Lefranc (Jean), manutentionnaire, Paris-R. P.
Legondec (Eugène), facteur, Vitry-sur-Seine.
Lemee (Pierre), facteur, Paris (12e).
Levot (Jean), chargeur, ligne Sud-Est.
Logeard (Albert), brigadier chargeur, ligne Sud-Est.
Lucas (Charles), facteur, Bondy.
Mader (Jean), facteur, Orléans-R. P.
Marcellin (René), facteur, Bourg-la-Reine.
Marchand (Jean), facteur, Nanterre.
Martin (Jean), chargeur, ligne Sud-Est.
Masson (Yves), manutentionnaire, Paris-Tri n° 1.
Matlucci (Félix), facteur, Paris (12e).
Mengensky (Jean), manutentionnaire, Paris-Chèques.
Meresse (Paul), courrier convoyeur, ligne Nord.
Mery (Jacques), chargeur, ligne Sud-Est.
Millon (Louis), facteur, Paris (19e).
Moinet (Roger), facteur, Montreuil-sous-Bois.
Molinie (Raymond-Yvan), facteur, Paris (7e).
Mounole (Jean), facteur, Paris-Tri n° 1.
Naud (René), manutentionnaire, Paris-Tri n° 1.
Pasquet (Lucien), facteur, Courbevoie.
Paturot (Maurice), facteur, Saint-Maur.
Paul (Joseph-Barthélémy), facteur, le Perreux-sur-Marne.
Pave (Camille), facteur, Versailles-R. P.
Pelat (André), facteur, Paris (15e).
Pellier (Georges), facteur, Bois-Colombes.
Pennetier (André), manutentionnaire, Paris-Tri n° 1.
Percheron (Marceau-Pardaillan), facteur, Mondoubleau (Loir-et-Cher).
Petit (Maurice), manutentionnaire, Paris-Tri n° 1.
Peuron (Georges), facteur, Versailles-R. P.
Peynot (Raymond), facteur, Epinay-sur-Seine.
Posik (Georges), facteur, Paris-Tri n° 16.
Quilici (Sébastien), facteur, Issy-les-Moulineaux.
Rapissat (Henri), facteur, le Perreux.
Raudin (Roger), facteur, Paris (11e).
Ringuenoire (Henri), facteur chef, Bagnolet.
Robert (Marcel), facteur, Orly.
Roman (Ludovic-Félicien), chargeur, ligne Nord.
Sauvageon (Roger), facteur, Montargis.
Sauvet (Roger-Emile), facteur chef, Paris-26.
Simonnet (Marius), facteur, Paris (13e).
Sohier (Pierre), manutentionnaire, direction générale des services postaux, Paris.
Stabler (Antoine), manutentionnaire, Paris-52.
Tabaud (Edouard), manutentionnaire, ligne Nord.
Taconnat (Daniel), facteur, Athis-Mons.
Tanty (Louis), manutentionnaire, Paris-Chèques.
Tarlier (Eugène), facteur, Bernay.
Triquet (Lucien), facteur, Savigny-sur-Orge.
Tusseau (André), facteur, le Plessis-Trévise.
Veri (François-Antoine), manutentionnaire, Nice-R. P.
Vestraete (Julien), facteur, Villetaneuse.
Voisin (René), manutentionnaire, ligne Sud-Est.
Zegut (André), facteur, Garches.

2e REGION MILITAIRE

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : capitaine.)

M. Noël (Raymond), inspecteur principal, Lille, direction départementale.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM.
Gence (Auguste), inspecteur, Hénin-Liétard.
Lanselle (François), inspecteur, Calais-Poste.

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef.)

MM.
Colin (Léon), inspecteur, Hellemmes.
Groc (Robert), inspecteur, Soissons.
Laturel (Victorien), inspecteur adjoint, Beauvais.

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

MM.
Lobry (André), agent d'exploitation, Rouen-Chèques postaux.
Machut (Fernand), contrôleur, Douai.
Mambourg (René), agent d'exploitation, Guise (Aisne).
Poitte (Charles), contrôleur, Saint-Quentin (Aisne).
Wasse (René), inspecteur adjoint, Beauvais.
Wissart (René), contrôleur, Douai.

Conducteur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sergent.)

MM.
Dupriez (Eugène), facteur, Roubaix.
Henry (Lucien), facteur, Doullens.
Lemesle (Jules), facteur, la Bassée.
Passemart (Alexandre), facteur, Saint-Quentin.
Roussel (Guy), facteur, Rouen-R. P.
Sneck (Albert), facteur, Calais-Principal.

3e REGION MILITAIRE

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

M. Chambrion (Jean), administrateur de 2e classe, Paris, direction de la C. N. E.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM.
Kerzreho (Jean), inspecteur, Hennebont (Morbihan).
Pichon (René), inspecteur, Paris-111e.

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef.)

MM.
Donnars (Jacques), inspecteur adjoint, Nantes-Chèques.
Hardy (André), inspecteur adjoint, Cholet.
Pouessel (Marcel), inspecteur adjoint, Saint-Lô, détaché à Coutances.

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

MM.
Amicel (Maurice), contrôleur, Caen-Gare.
Bannier (Jean), agent d'exploitation, Lannion.
Bonneau (Paul), contrôleur, Angers-R. P.
Larour (Jean-Marie), contrôleur, Pont-l'Abbé (Finistère).
Personnic (Pierre), agent d'exploitation, Nantes-Chèques.
Silas (Raymond), contrôleur, Caen-Gare.

Conducteur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sergent.)

MM.
Blanchet (Raymond), manutentionnaire, Avranches (Manche).
Boulier (Marcel), chargeur, Laval-R. P.
Cam (Jean), facteur, le Conquet.
Mac Auliffe (Antoine), chargeur, Argentan.
Rallu (Gérard), chargeur, Caen-Gare.
Rousseau (Georges), facteur, le Grand-Lucé (Sarthe).

4e REGION MILITAIRE

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM.
Jacob (Robert), administrateur de 2e classe, Paris, direction des bâtiments et transports.
Paris (Paul-Louis), inspecteur principal, la Rochelle, direction.

Sous-chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM.
Paille (Hilaire), inspecteur rédacteur, direction régionale des services postaux, Poitiers.
Parrot (Roger), inspecteur rédacteur, ligne des Pyrénées, Bordeaux.
Solano (André), inspecteur, Bordeaux-Chèques.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

M. Freseuilhe (Bernard), inspecteur, Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef.)

MM.
Arsouze (Raymond), inspecteur adjoint, la Souterraine (Creuse).
Gendre (Pierre), inspecteur adjoint, Bordeaux R. P.
Maigre (Jacques), inspecteur adjoint, Bordeaux R. P.
Peyruse (René), inspecteur adjoint, Bordeaux R. P.
Saunois (Gabriel), inspecteur adjoint, Angoulême.
Tisseau (Roger), inspecteur adjoint, Tours R. P.

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

MM.
Bazingette (Emile), agent principal d'exploitation, ligne des Pyrénées, Bordeaux.
Brisse (Daniel), contrôleur, Châteauroux R. P.
Busset (Marcel), agent principal d'exploitation, Bordeaux-Gare.
Coste (Jean), contrôleur, Brive.
Coulaud (Pierre), contrôleur, Ussel.
Peclide (Noël), contrôleur, direction régionale, Limoges
Douet (Joseph), contrôleur ligne des Pyrénées-Bordeaux.
Labarbe (Jean), contrôleur Bordeaux-Gare.
Laurent (Pierre), contrôleur, Brive.
Martineau (René), agent principal d'exploitation, ligne des Pyrénées-Bordeaux.
Reijasse (André), contrôleur, Saint-Junien.
Villatte (Paul), contrôleur, Issoudun.

Conducteur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sergent.)

MM.
Bosredon (André), facteur, Brive.
Cassan (René), facteur, Beaulieu (Corrèze).
Collas (Roger), manutentionnaire, Marmande.
Didelin (Lucien), facteur, Reignac (Indre-et-Loire).
Fourot (Camille), facteur, Aubusson (Creuse).
Gayet (Pierre), facteur, Issoudun.
Giroir (Maurice), facteur, Loudun.
Guilbault (Raoul), facteur, Thenezay.
Lecomte (Alfred), manutentionnaire, Bordeaux-Bastide.
Peyraud (Pierre), facteur, Brive.
Pichot (André), chargeur, Poitiers-Gare.
Rieu (Yvon), facteur, Bordeaux R. P.

5e REGION MILITAIRE

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine).

M. Gentou (Charles), chef de section des services administratifs, Toulouse, direction des services télégraphiques et téléphoniques.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant).

MM.
Cantegril (Basile), inspecteur, Toulouse R. P.
Cros (Julien), inspecteur, Toulouse R. P.

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

MM.
Crouzet (François), inspecteur adjoint, Toulouse-Chèques.
Larrieu (Pierre), inspecteur adjoint, Vic-Fezensac.
Morere (Georges), inspecteur adjoint, Toulouse-Chèques.

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation : adjudant.)

MM.
Fenie (André-Pierre), contrôleur, Montauban R. P.
Fruhauf (Joseph), contrôleur, Toulouse-Gare.
Laffont (Georges), contrôleur, Toulouse R. P.
Luce (Maurice-Louis), contrôleur, Pau.
Maynadier (André), agent principal d'exploitation, Albi.
Saint-Felix (Raymond), contrôleur, Toulouse-Gare.

Contrôleur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sergent.)

MM.
Carrère (Léon), facteur, Saint-Girons (Ariège).
Delsol (Ernest), facteur, Decazeville.
Duran (François), facteur, Osséja (Pyrénées-Orientales).
Lafon (Victor), facteur, Baziège (Haute-Garonne).
Laguerre (Roger), manutentionnaire, Perpignan R. P.
Vidal (Lucien), facteur, Lacaune (Tarn).

6e REGION MILITAIRE

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : capitaine.)

M. Renaudie (Bernard), inspecteur principal, Nancy, direction régionale.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sous-lieutenant.)

MM.
Falgas (André-Pierre), inspecteur, Epernay (Marne).
Redron (Paul), inspecteur, Mirecourt (Vosges).

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

MM.
Lebel (Jean), inspecteur adjoint, Nancy R. P.
Spohr (André-Paul), inspecteur adjoint, Strasbourg-Gare.

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation : adjudant.)

MM.
Helbling (Paul), contrôleur, Colmar R. P.
Lambert (Louis), agent d'exploitation, Nancy R. P.
Mambre (Eugène), contrôleur, Mulhouse principal.
Miltenberger (Othon-Charles), contrôleur, Strasbourg R. P.
Simon (Robert-Louis), contrôleur, Metz R. P.
Zimmermann (Léon), contrôleur, Strasbourg R. P.

Contrôleur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sergent.)

MM.
Bare (Eugène-Jean), chargeur, Metz-Gare.
Flavenot (Paul), facteur, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).
Hildwein (Joseph), manutentionnaire, Mulhouse-Gare.
Masson (Armand), facteur-chef, Nancy R. P.
Rombach (Paul-Marcel), chargeur, Mulhouse.
Wolf (Fernand), manutentionnaire, Mulhouse-Gare.

7e REGION MILITAIRE

Chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation : commandant.)

M. Aix (Emile), inspecteur principal, Dijon, direction régionale des services postaux.

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : capitaine.)

M. Follet (Pierre), inspecteur principal, Mâcon, direction.

Sous-chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation : lieutenant.)

M. Ducrot (Paul), inspecteur rédacteur, Dijon, direction régionale des services postaux.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sous-lieutenant.)

MM.
Pelier (Marc), inspecteur, Montbéliard.
Valette (Pierre-Albert), inspecteur, Cluny (Saône-et-Loire).

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

MM.
Cahouet (Marcel), inspecteur adjoint, Dijon-Gare.
Girard (Raymond), inspecteur adjoint, Besançon R. P.
Jacquin (Denis), inspecteur adjoint, Besançon R. P.
Terreaux (Pierre), inspecteur adjoint, Dijon-Chèques.
Trabuchet (Louis), inspecteur adjoint, Sens.
Trouillot (Claude), inspecteur adjoint, Besançon R. P.

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation : adjudant.)

MM.
Bailly (Albert), contrôleur, Nevers R. P.
Beynel (Robert), contrôleur, Dijon-Gare.
Bodart (Louis), agent d'exploitation, Bourges R. P.
Chambrion (Louis), agent principal d'exploitation, Chagny.
Dioux (Henri), contrôleur, Laroche-Gare.
Dubois (André), agent principal d'exploitation, Chagny.
Dumond (Edmond), contrôleur, Auxerre.
Duvernet (Maurice), contrôleur, Dijon-Gare.
Fournier (Raymond), contrôleur, Laroche-Gare.
Garde (Bernard), contrôleur, Dijon R. P.
Gillot (Jean-Marie), contrôleur, Chagny.
Grandpierre (Raymond), contrôleur, Auxerre R. P.
Houdret (Jean-Claude), contrôleur, Decize (Nièvre).
Humbert (André), agent principal d'exploitation, Dijon-Gare.
Kuhn (Pierre), agent d'exploitation, Montbéliard.
Lafay (François), contrôleur, Montceau-les-Mines.
Lallemand (Emile), contrôleur, Besançon R. P.
Musset (Aldéric-René), agent principal d'exploitation, Dijon-Gare.
Picart (Marcel), contrôleur, Dijon-Gare.
Richter (Georges), contrôleur, Laroche-Gare.
Taillat (Yves), contrôleur, Laroche-Gare.
Terrier (Yves), agent d'exploitation, Besançon.
Tissier (Georges), contrôleur, Laroche-Gare.
Tissot (Roger), contrôleur, Dole (Jura).

Conducteur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sergent.)

MM.
Alibert (Jean), facteur, Buxy (Saône-et-Loire).
Chancre (Louis), facteur, Buxy (Saône-et-Loire).
Coliby (Armand), facteur, Laignes.
Grangirard (Félicien), facteur, Belfort Principal.
Lanouaille (Louis), facteur, la Tagnière.
Laveau (René), facteur, Montpont-en-Bresse (Saône-et-Loire).
Ligier (Georges, chargeur, Vierzon Entretien.
Machler (Marcel), facteur, Héricourt.
Martin (Antoine), facteur, Labergement-Sainte-Marie (Doubs).
Nicolle (Arthur), facteur, Senlis.
Poumot (Maurice), facteur, Noyers-sur-Serein.
Roux (Robert), courrier convoyeur, Laroche-Gare.
Simon (Irénée), facteur, Raddon (Haute-Saône).
Thiery (Bernard), manutentionnaire, Dijon-Chèques.
Verdel (Georges), facteur, Besançon R. P.
Vieillefond (Albert), chargeur, Laroche-Gare.

8e REGION MILITAIRE

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : capitaine.)

MM.
Falabregues (Jean), inspecteur principal, Saint-Etienne-Direction.
Faucher (Clément), inspecteur principal, Gap-Direction.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sous-lieutenant.)

MM.
Bourne-Tonade (Léon-Paul), inspecteur, Voiron.
Plasse (Robert), inspecteur, Lyon R. P.
Trotel (Maurice), inspecteur, Thonon-les-Bains.

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef.)

MM.
Dufeal (Raymond), inspecteur adjoint, Vienne (Isère).
Faugère (Antoine), inspecteur adjoint, Lyon-R. P.
Noilly (Georges), inspecteur adjoint, Lyon-R. P.
Pechoux (Henri), inspecteur adjoint, Hauteville (Ain).

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

MM.
Bassot (Claudius), agent d'exploitation, Moulins-R. P.
Chabut (Marius), contrôleur, Lyon-Lafayette.
Dehan (Pierre), agent principal d'exploitation, Lyon-R. P.
Giraudon (Jean), agent d'exploitation, Saint-Etienne-R. P.
Grillet (Jean-Pierre), agent d'exploitation, Annecy-R. P.
Lathuillière (Jean), contrôleur, Lyon-gare.
Levet (Honoré), contrôleur, Lyon-R. P.
Matray (Georges), agent principal d'exploitation, Lyon-R. P.
Rougier (Maurice), contrôleur, Montluçon.
Villemagne (Marcel), agent d'exploitation, Lyon-Montplaisir.

Conducteur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sergent.)

MM.
Berthon (Julien), facteur-chef, Saint-Etienne-R. P.
Bigay ((Gaston), facteur, la Prugne.
Bourgeois (Marcel), facteur, Bron.
Drevet (Eugène), facteur, Grenoble-R. P.
Falconnet (Henri-Louis), facteur, Faverges (Haute-Savoie).
Folcher (Adolphe), facteur, Riom.
Girod (Joseph), facteur, Annecy-R. P.
Masmejean (André-Louis), facteur, les Vans (Ardèche).
Pagesse (Jean), facteur, Issoire (Puy-de-Dôme).
Prat (André), facteur, Marcillat (Allier).

9e REGION MILITAIRE.

Directeur de 2e classe.

(Grade d'assimilation: lieutenant-colonel.)

M. Chapart (Edmond), administrateur de 1re classe, direction générale des postes, Paris.

Chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation: commandant.)

MM.
Panabière (Raymond), inspecteur principal, Montpellier, direction départementale.
Vatteone (Armand), adminstrateur de 2e classe, direction générale des postes.

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

MM.
Burosse (Jacques), administrateur de 2e classe, direction du personnel, administration centrale, Paris.
Castex (Georges), chef de section S. A., Foix.
Cottalorda (Julien), inspecteur principal breveté, Montpellier, direction régionale des services postaux.
Galimard (Georges), administrateur de 2e classe, direction générale des postes, Paris.
Gaubert (Jean-Louis), inspecteur principal, Marseille, direction régionale.
Marre (Emile), inspecteur principal, Marseille, direction régionale.
Sauge (Charles), inspecteur principal, direction régionale, Marseille.
Tristani (Lucien), inspecteur principal, Ajaccio.

Sous-chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM.
Alquier (Marcel), inspecteur, Marignane (Bouches-du-Rhône).
Barragan (François), inspecteur, direction régionale, Marseille.
Clément (Gabriel), inspecteur rédacteur, Blois.
Devichi (Jean), inspecteur rédacteur, Digne.
Duvig (André), inspecteur rédacteur, direction régionale, Marseille.
Fournier (Georges), inspecteur, Marseille-réserve.
Miller (René), inspecteur rédacteur, Montpellier, direction régionale des télécommunications.
Savournin (Louis), inspecteur rédacteur, Marseille, direction régionale.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sous-lieutenant.)

MM.
Aris (Gabriel), inspecteur, Marseille-R. P.
Benezit (Pierre), inspecteur, Ajaccio.
Bresson (Maurice), inspecteur, Lodève (Hérault).
Gally (Charles), inspecteur, Marseille réserve.
Jean (Fernand), inspecteur rédacteur, Digne.
Mauries (Jean), inspecteur, Menton.
Merle (Julien), inspecteur, Barjols (Var).
Piejoujac (Joseph), inspecteur, Marseille réserve.

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation: adjudant-chef.)

MM.
Agniel (Pierre), inspecteur adjoint, Nice-Grimaldi.
Albernhe (Aimé), inspecteur adjoint, Montpellier-Chèques.
Auriol (René), inspecteur adjoint, Agde.
Barrel (Edouard), inspecteur adjoint, Nice-R. P.
Bertrand (Albert), inspecteur, ligne Est.
Boffa (Henri), inspecteur adjoint, Menton.
Bouscasse (Gaston), inspecteur adjoint, Marseille-Saint-Féréol.
Buetas (Raymond), inspecteur, Marseille-Belle-de-Mai.
Castelli (Fernand), inspecteur adjoint, Nice-R. P.
Dejean (Justin), inspecteur adjoint, Montpellier.
Diard (Charles), inspecteur adjoint, Nice-Grimaldi.
Doumergue (Léon), inspecteur adjoint, Cavaillon.
Eyries (Elie), inspecteur adjoint, Toulon-Principal.
Fages (Marcel), inspecteur adjoint, Montpellier.
Faugières (Alphonse), inspecteur adjoint, Nice-R. P.
Gaillard (Emile), inspecteur adjoint, Montpellier.
Gounin (Louis), inspecteur adjoint, Mende-R. P.
Lavielle (Louis), inspecteur adjoint, Marseille-Chèques.
Luchesi (Henri), inspecteur adjoint, Marseille-Gare.
Martin (Fernand), inspecteur-adjoint, Marseille-Capucines.
Martin-Fardon (Armand), inspecteur adjoint, Nimes-R. P.
Oliva (Jean), contrôleur, B. C. M. C.
Pinchetti (Xavier), inspecteur adjoint, Villefranche-sur-Mer.
Reynaud (Maurice), inspecteur adjoint, Marseille-Ferréol.
Rolland (Fernand), inspecteur adjoint, Marseille-Gare.
Roux (Lucien), inspecteur adjoint, Nice-R. P.
Roux (Octave), inspecteur adjoint, Gardanne (Bouches-du-Rhône).
Soulie (Louis), inspecteur adjoint, Sète, ligne de la Méditerranée.
Tourte (Gabriel), inspecteur adjoint, Salon-de-Provence.
Vidal (Fernand), inspecteur adjoint, Mèze (Hérault).

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation: adjudant.)

MM.
Antonelli (Jean), contrôleur, Nice-R. P.
Basson (Jean-Marie), agent d'exploitation, Saint-Etienne-R. P.
Baudin (Henri), contrôleur, Marseille-R. P.
Berthon (Paul-Jean), contrôleur, Gap-R.P.
Bouquet (Marcel), agent d'exploitation, Grenoble-R. P.
Bourgeaud (Raymond), agent principal d'exploitation, ligne de la Méditerranée.
Bouvier (François-Emile), contrôleur, Lyon-R. P.
Boyer (Louis), contrôleur, Avignon-Gare.
Breysse (Marcel), agent d'exploitation, Privas.
Ceyrat (Jean), contrôleur, Clermont-Ferrand-R. P.
Chalier (Jean), agent principal d'exploitation, Montpellier.
Chovet (Charles), contrôleur, Saint-Etienne-R. P.
Ciavaldini (Vincent), contrôleur, Marseille-R. P.
Combez (René), contrôleur, Avignon-Gare.
Crouzet (Lucien), agent d'exploitation, Montpellier.
Curato (Henri), agent principal d'exploitation, Marseille-Gare.
Dagna (Roger), contrôleur, Marseille-R. P.
Debriette (Antonin-Louis), contrôleur, Moulins-Gare.
Dieval (Henri), contrôleur, Montpellier.
Donadille (Maurice), agent d'exploitation, Marseille-R. P.
Dulac (Pierre-Irénée), agent d'exploitation, Toulouse-R. P.
Dupuy (Jean-Marc), agent principal d'exploitation, Pau-R. P.
Durand (Georges), contrôleur, Lyon-Gare.
Emportes (Pierre), agent d'exploitation, Toulouse-R. P.
Escolano (Lazare), agent d'exploitation, Tarbes-R. P.
Fabre (Marcel), agent d'exploitation, Perpignan-R. P.
Forsse (Paul-René), contrôleur, Clermont-Ferrand-R. P.
Foureau (Albert), agent principal d'exploitation, Saint-Raphaël.
Frassinetti (Roger), agent d'exploitation, Monaco-Condamine.
Galy (Pierre), agent d'exploitation, Marsèille-R. P.
Gastaldi (Félicien), agent d'exploitation, Marseille-R. P.
Gave (Alfred), agent d'exploitation, Montpellier.
Giroud (Albert), contrôleur, Marseille-R. P.
Giroud (Maurice-Auguste), agent d'exploitation, Grenoble-Gare.

Guichard (Emile), contrôleur, Marseille-R. P.
Guizot (Gabriel), agent principal d'exploitation, Saint-Raphaël.
Gustin (Albert), agent d'exploitation, Marseille-Chèques.
Hure (Georges), contrôleur, Béziers principal.
Imbert (Lucien), agent d'exploitation, Marseille-R. P.
Jouve (Paul), agent d'exploitation, Marseille-R. P.
Kraemer (Laurent), contrôleur, Marseille-R. P.
Linsolas (Johannès), contrôleur, Marseille-Gare.
Louis (Gilbert), agent principal d'exploitation, Montpellier.
Maraval (René-Gilbert), agent principal d'exploitation, Toulouse-R. P.
Maubru (Honoré), agent principal d'exploitation, Chamonix.
Montety (Marius), contrôleur, Montpellier.
Pillard (Paul), agent principal d'exploitation, ligne de la Méditerranée.
Podevin (Félix), agent principal d'exploitation, Saint-Raphaël.
Pontac (Jean), contrôleur, Toulouse-R. P.
Portier (Paul), agent d'exploitation, Lyon-R. P.
Pres (Paul), agent principal d'exploitation, Marseille-Gare.
Ray (Paul), agent d'exploitation, Riom.
Redon (Albert), agent d'exploitation, Montpellier.
Revel (Louis), contrôleur, Lyon-Chèques.
Reynaud (Maurice), contrôleur, Marseille-R. P.
Ricard (Paul), contrôleur, Marseille-R. P.
Rique (Henri), agent d'exploitation, Marseille-R. P.
Romestant (Julien), contrôleur, Port-Saint-Louis.
Roure (Alexandre), agent principal d'exploitation, Marseille-Gare.
Sacone (Charles), agent d'exploitation, Marseille-R. P.
Seu (André), agent d'exploitation, Avignon-Gare.
Soffieto (Jean), contrôleur, Saint-Etienne.
Stefani (Fernand), contrôleur, Marseille-Gare.
Tierce (René), agent principal d'exploitation, Marseille-Gare.
Tixier (Henri), contrôleur, Montluçon.
Torre (Jean), contrôleur, Marseille-R. P.
Vaisson (Jean), agent d'exploitation, Grenoble-R. P.
Williot (Alfred-Armand), agent d'exploitation, Saint-Flour (Cantal).
Zoccola (Louis), agent principal d'exploitation, Marseille-Gare.

Conducteur manipulant de 1re classe.

(Grade d'assimilation: sergent-chef.)

M. Filippini (François), manutentionnaire, Marseille-Gare.

Conducteur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation: sergent.)

MM.
Ansaldi (Jean), facteur, Auriol.
Auzias (Fernand), facteur, Carpentras.
Barbaroux (Julien), facteur, Bandol.
Barbusse (Emile), facteur, Montpellier.
Baroni (Pellegrin), facteur, la Seyne-sur-Mer.
Barralis (Jean), facteur, Contes.
Bastiani (Paul-Eugène), facteur, Hyères.
Bau (Marius), facteur, Marseille-Saint-Barnabé.
Bermon (René), facteur, Bendejun.
Bertaina (Honoré), facteur, Saint-Raphaël.
Billard (Benoît-Joannès), facteur, le Coteau (Loire).
Blanquet (Raymond), facteur, Florenzac.
Bo (Louis), courrier convoyeur, ligne de la Méditerranée.
Bonnefoy (Jean), chargeur, Nice-R. P.
Bourillon (Louis), facteur, Arles.
Bourrily (Eugène), manutentionnaire, Marseille-Gare.
Bousquet (Adrien), facteur, Montpellier.
Brou (André), facteur, Evian-les-Bains.
Bruno (Charles), facteur, Marseille-R. P.
Cavallo (Marcel), facteur, Mandelieu.
Ceccoti (Marcel), facteur, Cannes.
Chabran (Gaston), chargeur, Marseille-Gare.
Chapus (Marcel), facteur, Marseille-R. P.
Ciabrini (Guillaume), facteur, Toulon-Principal.
Colas (Roger), brigadier chargeur, Marseille-Gare.
Colonna (Gaspard), facteur, Toulon-Principal.
Court (Emile), facteur, Grasse.
Cristofol (Léonce), manutentionnaire, Béziers.
Curnier (Hilaire), facteur, Manosque.
Danesi (François), facteur, Marseille-Capucines.
Degottex (René), facteur, Bourg-R. P.
Demanse (Elie), facteur, Avignon-R. P.
Devic (François), facteur, Montpellier.
Doglio (Pierre), facteur, Nice.
Dumont (Aimé), facteur, Carpentras.
Dupraz (Armand), facteur, Virieu-le-Grand (Ain).
Fabre (André-Eugène), facteur, Grenoble-R. P.
Fighiera (Jean), facteur-chef, Nice-R. P.
Fitou (Georges), facteur, Pezenas.
Franceschi (Charles), manutentionnaire, Marseille-Gare.
Frati (Louis), facteur, Toulon-Principal.
Furiani (Roger), facteur, Nice-R. P.
Gallier (René), facteur, Lasalle (Gard).
Ganivet (Antoine), facteur, Montpellier.
Giordano (Marcel), facteur, Nice-R. P.
Guelfucci (Jean), facteur, Cannes.
Ingracias (Jean), manutentionnaire, Marseille-R. P.
Jaime (Jean), facteur, Cannes.
Jeanne (Victor), facteur, Béziers.
Julien (Jules), facteur, Aumont-Aubrac (Lozère).
Laugere (Henri), manutentionnaire, Montluçon.
Laugier (Célestin), facteur, Vidauban.
Leanni (Joseph), facteur, Brignoles.
Leautaud (Casimir), facteur, le Lauzet-sur-Ubaye (Basses-Alpes).
Lignon (Gilbert), manutentionnaire, Lyon-Gare.
Loubet (Pierre), facteur, Cannes.
Maiolino (Antoine), facteur, Antibes.
Malan (Léandre), courrier convoyeur, Valence-Gare.
Mambrini (Horace), facteur, Marseille R. P.
Martin (Auguste-Jules), facteur, Vassieux-en-Vercors.
Matteucci (Richard), facteur, Plan-du-Cuques.
Maureau (Louis), facteur, Avignon R. P.
Maurel (Alexandre), facteur, Nice R. P.
Maurel (René), facteur, Montpellier.
Maurial (Guy), facteur, Marseille-Cinq-Avenues.
Maurin (Anibal), facteur, Grasse.
Maurin (Antonin), facteur, Toulon principal.
Maurin (Louis), manutentionnaire, Béziers.
Maynard (Marcel), facteur, Antibes.
Michel (Aimé), facteur, Attignat (Ain).
Michel (Magloire), manutentionnaire, Grasse.
Michel (Roger), courrier ambulant, Sète, ligne de la Méditerranée.
Milache (Eugène), manutentionnaire, Marseille-Gare.
Minier (Jean-Paul), facteur, Nice R. P.
Muris (Gilbert), facteur, Jausiers (Basses-Alpes).
Novello (François), facteur, les Gest (Haute-Savoie).
Orengo (Joseph), facteur, Hyères.
Paoli (Jean), facteur, Marseille-Saint-Just.
Pascal (Louis), facteur, Montpellier.
Peglion (César), facteur, Drap (Nice R. P.).
Peyron (Georges), facteur, Aix-en-Provence.
Peyronnet (Robert), facteur, Lyon R. P.
Pin (Marcel), facteur, Thoard.
Plessier (Irénée), facteur, Cannes-la-Bocca.
Pratviel (Pierre), facteur-chef, Marseille R. P.
Renucci (Jacques), facteur, Sainte-Lucie-de-Tallano (Corse).
Rigal (René), facteur, Arles.
Rival (Gervais), facteur, Rasteau (Vaucluse).
Rodier (Camille), facteur, Uzès.
Smargiassi (François), manutentionnaire, Nice R. P.
Soulages (Emile), facteur, Ceilhes et Rocozels (Hérault).
Susini (Antoine), facteur, la Palud (Basses-Alpes).
Suzzoni (Pierre), facteur, Toulon principal.
Tabusse (Vincent), facteur, la Seyne-sur-Mer.
Tafanelli (Marc), facteur, Nice R. P.
Tantet (Adolphe), chargeur, ligne de la Méditerranée.
Tarbouriech (Henri), facteur, Florensac (Hérault).
Testud (Pierre), facteur, Saint-Cirgues-la-Montagne (Ardèche).
Toulon (Marius), facteur, Sainte-Zacharie.
Truc (Camille), facteur, Vidauban.
Verdeil (Fernand), facteur, Pézenas.
Vergnes (Lucien), facteur, Montpellier.
Vincent (Gabriel), manutentionnaire, Digne R. P.

COMMANDEMENT EN CHEF DES FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE

Chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation: capitaine.)

M. Breitwiller (Charles), inspecteur principal, Nancy, direction régionale.

Sous-chef de section de 1re classe.

(Grade d'assimilation: lieutenant.)

MM.
Boissier (Jean-Emile), inspecteur rédacteur, Strasbourg, direction régionale.
Cathala (André), inspecteur adjoint, B. C. M. C.
Collin (Henri), inspecteur rédacteur, Nancy, direction départementale.
Moreux (Robert-Etienne), inspecteur rédacteur, Metz.

Sous-chef de section de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sous-lieutenant.)

MM.
Haegeli (François), inspecteur, Nancy commune.
Laos (Ernest), inspecteur, Gérardmer.
Malgras (Maurice), inspecteur, Chaumont.
Robert (Paul), inspecteur, Reims principal.
Thomas (Roger-Jean-Marie), inspecteur, Nancy-Chèques.

Secrétaire de 1re classe.

(Grade d'assimilation : adjudant-chef.)

MM.
Aubert (Yvon), inspecteur adjoint, P. C. M. C.
Didierjean (Paul-Edmond), inspecteur adjoint, Sainte-Marie-aux-Mines.
Millot (Henri), inspecteur adjoint, Ligny-en-Barrois.
Simon (André), inspecteur, Nancy-Chèques.
Thomas (Urbain), inspecteur adjoint, Nancy-Chèques.

Secrétaire de 2e classe.

(Grade d'assimilation : adjudant.)

MM.
Arethens (Maurice), contrôleur, Châlons-sur-Marne.
Bancelin (Maurice), contrôleur, Chaumont.
Beri (René), agent d'exploitation, Haguenau.
Berton (Robert), agent d'exploitation, Reims principal.
Dao Castellana (Jean), agent d'exploitation, B. C. M. C.
Derouineau (Henri), agent d'exploitation, Lunéville.
Devaillier (Marcel-Antoine), contrôleur, Mulhouse principal.
Diague (Charles), agent d'exploitation, Nancy-Chèques.
Etienne (Jean), agent d'exploitation, Châlons R. P.
Etienne (René), contrôleur, Verdun.
Fischer (Paul-Martin), contrôleur, Strasbourg R. P.
Fischer (Robert-Eugène), agent principal d'exploitation, Strasbourg-Quai de Paris.
Frechengues (Maurice), agent d'exploitation, Nancy R. P.
Gaillard (Etienne), contrôleur, Reims principal.
Gouth (Raymond), contrôleur, Metz-Gare.
Grandmontagne (Jean), agent d'exploitation, Epinal R. P.
Grisez (Roger), agent d'exploitation, Nancy-Chèques.
Henry (Alphonse), contrôleur, Strasbourg R. P.
Hoernel (Charles), contrôleur, Haguenau.
Juillet (Robert), agent d'exploitation, Commercy.
Kniffke (Alfred), agent d'exploitation, Strasbourg-Cathédrale.
Knoeppffler (Paul), agent principal d'exploitation, Metz R. P.
Krauss (Louis), contrôleur, Strasbourg-Gare.
Latrive (Jean), agent d'exploitation, Verdun.
Lett (Jean), contrôleur, Metz-Gare.
Lintz (Henri), contrôleur, Rombas (Moselle).
Litzenbourger (Léon), contrôleur, Nancy-Chèques.
Marguerite (Eugène), agent d'exploitation, Strasbourg-Cathédrale.
Meyer (Robert), contrôleur, Strasbourg-Gare.
Michel (Marius), agent d'exploitation, Commercy.
Moncollin (Alphonse), agent d'exploitation, Metz R. P.
Nade (Albert-Hermann), contrôleur, Metz R. P.
Nonnenmacher (Albert), contrôleur, Strasbourg-Gare.
Odile (Lucien), agent d'exploitation, Epinal R. P.
Oswald (Charles-Joseph), agent principal d'exploitation, Strasbourg-Quai de Paris.
Peltier (Lucien), agent d'exploitation, Châlons R. P.
Ferry (Paul-Marie), contrôleur, Pont-à-Mousson.
Pierrot (Lucien), agent d'exploitation, Nancy-Gare.
Piot (Lucien), contrôleur, Reims principal.
Rabstein (René), agent d'exploitation, Mulhouse-Gare.
Rodari (Baptiste), contrôleur, Troyes-Gare.
Sabatier (Jean), agent d'exploitation, Nancy-Gare.
Schlosser (Oscar), agent d'exploitation, Mulhouse-Gare.
Schulze (Ernest-J.-B.), contrôleur, Strasbourg.
Simler (Alfred-Victor), contrôleur, Wissembourg.
Tabutiaux (Georges), agent principal d'exploitation, Verdun.
Terree (Gabriel), agent d'exploitation, B. C. M. C.
Thouvenin (Louis), contrôleur, Nancy-R. P.
Travaillot (Gabriel), contrôleur, Châlons-sur-Marne-R. P.
Troester (Michel), agent d'exploitation, Strasbourg-Gare.
Villaume (Gustave), agent d'exploitation, Epinal-R. P.
Waller (Jean-Joseph), contrôleur, Metz-Gare.
Willemet (André), contrôleur, Montmédy.

Conducteur manipulant de 1re classe.

(Grade d'assimilation : sergent-chef.)

MM.
Cochar (Roger), facteur chef, Nancy-R. P.
Didelot (André), facteur chef, Gérardmer.
Kress (Joseph), facteur chef, Strasbourg-R. M.
Schettler (Alphonse), facteur chef, Strasbourg-R. P.

Conducteur manipulant de 2e classe.

(Grade d'assimilation : sergent.)

MM.
Andres (Alphonse-Antoine), facteur, Saverne.
Berger (Raymond), manutentionnaire, Bar-le-Duc.
Bieber (Eugène), facteur, Saverne.
Boutillier (Louis), facteur, Châlons-R. P.
Buchheit (Jean-Paul), facteur, Reichshoffen.
Calme (Eugène), facteur, Metz-R. P.
Colin (René), facteur, Epinal-R. P.
Delperdange (Gaston), facteur, Nancy-R. P.
Dietenbeck (Georges), facteur, Metz-R. P.
Dieudonne (André), facteur, Reims-Principal.
Dufaut (Gabriel), facteur, Rilly-la-Montagne (Marne).
Eichert (Adolphe-Joseph), facteur, Colmar-R. P.
Eiller (Désiré), facteur, Bischwiller.
Etienne (Roland), facteur, Lunéville.
Ganser (Charles), chargeur, Mulhouse-Gare.
Gier (Charles), facteur, Strasbourg-Neudorf.
Graff (Isidore-Alphonse), facteur, Colmar-R. P.
Grentzinger (Lucien), facteur, Mulhouse-Central.
Guth (Martin-Léon), facteur, Barr.
Hartmann (Frédéric), facteur, Strasbourg-Neudorf.
Helstroffer (Ernest-Albert), manutentionnaire, Metz-R. P.
Herbster (Charles), facteur, Strasbourg-Neudorf.
Hug (François-Charles), chargeur, Mulhouse-Gare.
Humbert (Louis), facteur, Saint-Mihiel.
Jenny (Alfred), facteur, Neuf-Brisach.
Kern (Charles), facteur, Strasbourg.
Lagille (Raymond), manutentionnaire, Châlons-R. P.
Lefevre (Jean), facteur, Vertus.
Marchand (Raymond), manutentionnaire, Pont-à-Mousson.
Marchand (Robert), chargeur, Nancy-Gare.
Metz (Alphonse), facteur, Rosheim.
Meyer (René), facteur, Longuyon.
Oehler (Oscar), chargeur, Mulhouse-Gare.
Pagel (René), chargeur, Nancy-Gare.
Parisse (Raymond), manutentionnaire, Bar-le-Duc.
Pernel (Pierre), facteur, Saint-Dizier.
Petit (Edouard), manutentionnaire, Reims-Principal.
Philippe (Louis), facteur, Cornimont.
Riethmuller (Louis-Albert), facteur, Soultz (Haut-Rhin).
Roth (Jean-Charles), manutentionnaire, Strasbourg-Chèques.
Schutte (Willy), facteur, Saverne.
Stintzy (Charles-Jean), chargeur, Strasbourg-Gare.
Strub (Albert-Jean), facteur, Strasbourg-R. P.
Toussaint (Lucien), facteur, Metz-R. P.
Vautrin (André), manutentionnaire, Rambervillers.
Wallraf (Henri-Guillaume), facteur, Metz-R. P.
Weick (Robert), agent de surveillance, Strasbourg-Tg.
Wolf (René), facteur, Châlons-sur-Marne-R. P.

Personnels civils des services extérieurs de l'air.

Par arrêté du 29 juillet 1953, le tableau d'avancement du personnel administratif supérieur des services extérieurs pour l'année 1951 est complété ainsi qu'il suit :

Inscription pour le grade de sous-chef de service administratif de 2e classe.

N° 1 Bie (André), n° 2 Nabet (Fernand).

Par arrêté en date du 3 août 1953, sont nommés dans le personnel administratif supérieur, au titre de l'année 1951 :

Sous-chefs de service administratif de 2e classe, 4e échelon.

(A compter du 16 octobre 1951.)

MM. Bie (André), adjoint administratif principal.
Nabet (Fernand), adjoint administratif principal.

Par arrêté du 3 août 1953, les fonctionnaires dont les noms suivent sont nommés :

Année 1951

Chefs adjoints de service administratif de classe normale (1er échelon).

MM. Blanc (Pierre), à compter du 25 juin 1951.
Lebert (Louis), à compter du 16 décembre 1951.
Dupeyron (Georges), à compter du 20 décembre 1951.
Gay (Paul), à compter du 20 décembre 1951.
Haydont (Pierre), à compter du 20 décembre 1951.

Sous-chefs de service administratif de 1re classe (1er échelon).

MM. Alexandre (André), à compter du 1er janvier 1951.
Viguier (Joseph), à compter du 1er janvier 1951.
Berard (Gaston), à compter du 20 juin 1951.
Guerard (Emile), à compter du 1er octobre 1951.
Bouillon (Jean), à compter du 1er octobre 1951.

ANNÉE 1952

Chefs adjoints de service administratif de classe normale (1er échelon).

Mme Aurejac (Marthe), à compter du 1er janvier 1952.
M. Labene (Jacques), à compter du 1er avril 1952.

Chef adjoint de service administratif de classe exceptionnelle.

M. Fleure (Eugène), à compter du 1er janvier 1952.

Sous-chefs de service administratif de 1re classe (1er échelon).

MM. Biziou (Maurice), à compter du 1er janvier 1952.
Canon (Antoine), à compter du 1er janvier 1952.
Colard (Eugénie), à compter du 1er janvier 1952.
Viratelle (Fernand), à compter du 1er janvier 1952.
Bonjour (Auguste), à compter du 1er juillet 1952.
Van Kempen (Gérard), à compter du 1er juillet 1952.
Coignard (Marius), à compter du 1er juillet 1952.
Murit (André), à compter du 1er juillet 1952.

Désignations pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs.

TROUPES MÉTROPOLITAINES

Extrait des listes des tours de départ établi à la date du 1er juillet 1953.

(*Journal officiel* du 22 juillet 1953.)

NOTA. — Les dates figurant après les prénoms des officiers désignés indiquent la date de naissance des intéressés.

I. — MAINTENANCE INDIVIDUELLE

Les chefs de corps devront dès réception des présentes désignations :

1° Faire procéder aux vaccinations réglementaires pour les officiers désignés reconnus aptes physiquement ;
2° Faire bénéficier ces officiers de la permission de départ colonial.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

MM.
Pagnon (Henri-Honoré) (24 septembre 1913), 4e R. M.
Trebel (Julien-Marie-Bienaimé) (15 octobre 1919), 1re R. M.
Murat (Paul-Jean) (17 mai 1918), F. F. Aut.
Courtiau (Albert-Pierre-Joseph) (2 juillet 1908), F. F. A.
Croix (Yves-Aimé-Théophile) (7 février 1912), 8e R. M.
Pedoussaut (André-Joseph) (13 mai 1921), 3e R. M.
Narbey (Jean-Octave-Antoine) (10 octobre 1915), 8e R. M.
Audibert (Roger-Henri-Guy) (12 juin 1917), F. F. A.

Liste B.

MM.
Louvier (Jean) (3 décembre 1919), 1re R. M.
Denis (Robert-Emile-Albert) (22 janvier 1920), 1re R. M.
Boizou (Joseph-Pierre-Jean-Marie-Florentin) (9 novembre 1913), 9e R. M.
Vaillant (Henri-Pierre-Constantin) (11 octobre 1920), 1re R. M.
Vernet (Gaston-Louis-Roger) (16 février 1920), 1re R. M.
De Rivière de La Mure (Pierre-Marie-Henry-Daniel) (17 septembre 1913), 1re R. M.
Schaub (Pierre-René) (10 juillet 1923), 1re R. M.
Tortel (Adolphe-Marcel) (28 août 1913), 9e R. M.
Messy (Jean-Carlos-Gilbert) (25 octobre 1914), 4e R. M.
Quilfen (Pierre-Louis) (16 octobre 1918), 1re R. M.
Mercier (Henri-Daniel-Jules) (10 septembre 1914), 10e R. M.
Martini (Antoine-Noël) (8 juin 1918), 10e R. M.
Bire (Jean-André-Alfred) (7 juin 1923), 1re R. M.
Gaudy (Paul-Léon) (14 avril 1920), 10e R. M.
Cournault (Gérard-Louis) (26 juin 1909), Maroc.
Broussy (Paul-Joseph-Sébastien) (22 août 1914), 10e R. M.
Poupard (Georges) (26 octobre 1920), 6e R. M.
Loriaut (Roger-Louis-Pierre) (28 juillet 1920), 1re R. M.
Louis (Charles-Albert) (18 décembre 1914), 10e R. M.
Noël (François) (24 décembre 1913), 10e R. M.
Garnaud (Cyrille-Marie-Isidore) (29 octobre 1912), 1re R. M.
Sallot des Noyers (Jean-Emile-Marcel) (10 décembre 1912), 10e R. M.
Texier (Georges) (2 septembre 1912), Tunisie.
Planchais (Marcel-Louis) (27 mai 1918), 6e R. M.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
Fosse (Marie-Gustave-Raoul) (12 janvier 1914), 6e R. M.
De Belloy de Saint-Lienard (Christian-Marie-Adet) (2 août 1916), 6e R. M.

Liste B.

MM.
Destors (Roger-Henri-Marie) (30 avril 1925), 1re R. M.
Henry (André-Albert-Félix) (2 juillet 1925), 10e R. M.
Deane (Henri-Georges) (1er janvier 1918), Maroc.
Ferret (Jean-Baptiste-Antoine) (18 août 1910), 10e R. M.
Beaupin (Pierre-Valentin-Désiré) (18 juillet 1920), 1re R. M.
Naberes (Gérald-Christian-Roger) (1er juin 1916), F. F. A.
Goudelin (Anicet-Joseph-Marie) (16 avril 1918), 8e R. M.
Audrain (Emile-Léon-Marie) (16 décembre 1916), F. F. A.
Bahu (Louis-Eugène) (29 juin 1920), 1re R. M.
Meplomb (Lucien-Paul-Ernest) (20 mars 1914), F. F. A.
Magnaval (Emile-Maurice) (5 juin 1920), 1re R. M.
Sales (André-René) (8 janvier 1918), 5e R. M.
Flamant (Roger-Alphonse) (27 novembre 1912), 9e R. M.
Le Faou (Yves-Michel-Marie) (25 avril 1911), 1re R. M.
Philippe (Robert-Jean) (30 décembre 1912), F. F. A.
Kruger (Guy-Pierre-Maurice) (26 octobre 1918), F. F. Aut.
Maguet (Jean-Marie) (16 février 1921), 8e R. M.
Vilallongue (Sylvestre-Camille-Louis) (30 septembre 1916), 2e R. M.
Nobecourt (Marcel-Joseph) (26 novembre 1911), 7e R. M.
Boucher (Joseph) (14 octobre 1912), 4e R. M.

Sous-lieutenants.

Liste B.

MM.
Vein (Roger-Paul-Robert) (20 août 1919), 1re R. M.
Blanchard (Clovis-Alexandre) (5 mai 1915), 3e R. M.

TOUR SPÉCIAL

Chef de bataillon.

Liste A.

M. Lozi (Pascal) (20 juillet 1904), 6e R. M.

Capitaine.

Liste A.

M. Managau (Paul-René) (2 août 1910), 5e R. M.

Lieutenant.

Liste A.

M. Malabre (Daniel-Julien) (9 juin 1912), 1re R. M.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

MM.
De Curieres de Castelnau (Gérard-Edouard-Maxime) (7 mai 1921), 3e R. M.
Bouyx (Jacques-Fernand) (26 mai 1919), 1re R. M.

Lieutenant.

Liste A.

M. Houssin (Paul-Henri-Maurice) (27 août 1925), F. F. A.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
Beau (Michel-Louis-Charles) (23 mars 1906), F. F. A.
Dumouchel de Premare (Xavier-Paul-Louis-Joseph-Marie) (16 mars 1927), 10e R. M.
Ulpat (Roger-Raoul) (17 mai 1929), 9e R. M.
Fontagneres (Pierre-Paul-Michel) (22 mai 1927), 2e R. M.

Artillerie.

TOUR NORMAL

Lieutenant-colonel.

Liste A.

M. Deyris (Cyprien-Henri-Pierre) (16 mars 1903), 10e R. M.

Chefs d'escadron.

Liste A.

MM.
Spire (André-Marie) (1er octobre 1912), 1re R. M.
Barthélemy (Pierre-Paul-Joseph) (3 avril 1910), 1re R. M.
Jacquesson (Jacques-Paul-Eugène) (24 décembre 1912), 1re R. M.

Capitaines.

Liste A.

MM.
De Sorbier de Pougnadoresse (Marie-François-Jacques-Christian) (24 mai 1917), 1re R. M.
Hauprich (Alphonse-Guillaume) (8 juin 1915), 9e R. M.
Sechet (Hubert-Marie-Marcel) (18 octobre 1918), F. F. A.
Barnadas (Charles-Henri) (4 novembre 1917), Maroc.

TOUR SPÉCIAL

Capitaine.

Liste A.

M. Aubry (Raymond-Georges) (27 juillet 1909), F. F. Aut.

Lieutenant.

Liste A.

M. Rigal (Jean-Maurice) (30 juillet 1919), 6e R. M.

Train.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

MM.
Birembaut (Henri) (21 septembre 1910), 2e R. M.
Desemery (Jacques) (29 décembre 1923), 1re R. M.

Lieutenants.

Liste A.

MM.
Jampi (Yves-Jean-Louis) (2 novembre 1915), 1re R. M.
Martin (Pierre-René) (6 avril 1915), 1re R. M.
Bion (Pierre-Baptiste) (20 mai 1914), F. F. A.

Liste B.

M. Dieci (Alfred) (17 octobre 1918), F. F. A.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
Rousselle (Michel-Gilbert) (14 septembre 1928), 1re R. M.
Jousssaume (Paul-Robert-Raphaël) (12 août 1926), F. F. A.

TOUR SPÉCIAL

Lieutenant.

Liste A.

M. Bousquet (Jean-Paul) (19 septembre 1927), 5e R. M.

Sous-lieutenant.

Liste A.

M. Humbert (André-Blaise) (27 septembre 1914), 6e R. M.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

Chefs de bataillon.

Liste A.

MM.
Beaulier (Paul-Marcel) (19 décembre 1906), 1re R. M.
Le Roux (Louis) (4 février 1909), 1re R. M.

Capitaines.

Liste A.

MM.
Liébeau (Raymond-Jules) (11 avril 1908), 6e R. M.
De Caumia-Baillenx (Francis-Marie-Jacques-Joseph) (3 janvier 1924), F. F. A.
Ribot (Roger-Joseph-Marie) (2 juin 1912), 1re R. M.

Lieutenant.

Liste A.

M. Abautret (Jean-Guillaume-Marie) (7 septembre 1925), 10e R. M.

Sous-lieutenants.

Liste A.

MM.
Gaydon (Roger-Paul-Elie) (8 août 1929), F. F. A.
Balanger (Remy) (20 octobre 1928), 1re R. M.
Robert (Raymond-Marie) (10 octobre 1926), Maroc.
Hardy (Jacques-Paul) (27 septembre 1926), 6e R. M.
Dubois (André-Alphonse) (27 novembre 1924), 11e R. M.
Steibel (Camille-Jean-Pierre) (25 décembre 1927), F. F. A.

Cadre des adjoints de chancellerie.

TOUR NORMAL

Capitaine.

Liste A.

M. Leblond (Robert-Paul) (20 septembre 1904), 7e R. M.

Lieutenant.

Liste A.

M. Pichot (Pierre-Marcel) (13 février 1910), 1re R. M.

Sous-lieutenant.

Liste A.

M. Clément (Robert-Fernand) (16 mai 1913), 1re R. M.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

TOUR NORMAL

Capitaine.

Liste A.

M. Villiseck (Léon-Charles) (25 décembre 1907), 7e R. M.

Sous-lieutenant.

Liste A.

M. Weiss (Raymond-Lucien) (17 janvier 1912), 10e R. M.

TROUPES AEROPORTEES

Infanterie.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste A.

M. Linares (Charles-Moreno) (4 novembre 1915), 5e R. M.

Liste B.

M. Barrière (Pierre-Jean-Georges) (12 septembre 1921), 5e R. M.

Lieutenants.

Liste B.

MM.
Francini (Charles-Henri) (5 septembre 1924), 10e R. M.
Jouniaux (Raymond-Marius) (6 janvier 1927), 5e R. M.
Baume (Marcel-Félix-Géo) (21 août 1922), 10e R. M.

Sous-lieutenant.

Liste B.

M. Andriot (André-Marcel) (18 mai 1918), 5e R. M.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Lieutenant

Liste A.

M. Moreau (Maurice-Clément-Pierre) (4 décembre 1918), 5e R. M.

Train.

TOUR NORMAL

Capitaine.

Liste A.

M. Sancerni (Raymond-Joseph-Alban) (7 septembre 1915), 5e R. M.

Génie.

TOUR NORMAL

Lieutenant.

Liste A.

M. Cramont (Guy-Jean-Antoine) (19 février 1922), 5e R. M.

Transmissions.

ARME

TOUR NORMAL

Sous lieutenant.

Liste A.

M. Bouillot (Fernand-Félix) (9 janvier 1926), 5e R. M.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés seront mis en route dans les conditions suivantes:

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N. se tiendront prêts dans leur corps d'origine à être mis en route à partir du 1er octobre 1953.

Les officiers en provenance de la métropole et des T. O. A. prenant leur permission de départ colonial en A. F. N., ainsi que les officiers en provenance d'A. F. N. prenant leur permission de départ colonial en métropole et aux T. O. A. *ne rejoindront pas leur corps d'origine* à l'issue de leur permission mais se tiendront prêts à embarquer à partir du 1er octobre 1953.

B. — *Prescriptions particulières.* — Les chefs de corps adresseront sous le timbre de la direction du personnel militaire de l'armée de terre (2e bureau), *avant le 20 août* 1953, une liste nominative des officiers désignés indiquant *l'adresse complète du lieu où les intéressés bénéficieront de leur permission de départ colonial.*

NOTA. — Sont rappelées aux chefs de corps les prescriptions de l'I. M. n° 22.929 PM/1A du 16 février 1950 (*B. O. p. p.*, 1er trimestre 1950, pages 575 et 576) relatives à l'établissement et à l'envoi:

1° Des états nominatifs modèle 1;
2° Des états modèles E et E *bis*.

II. — RELEVE DE LA LEGION ETRANGERE

Infanterie.

TOUR NORMAL

Capitaines.

Liste B.

MM.
Crozet (Pierre-Lucien-Maurice) (10 février 1919), 1e R. M.
Martin (Charles-Maurice-Jean) (11 novembre 1920), 7e R. M.
Philippe (Jacques-Marie-Jean-Dominique) (5 juillet 1915), 4e R. M.
Achou (Pierre) (22 mai 1922), F. F. A.
Mermoud (Achille-Alfred) (18 octobre 1917), 8e R. M.
Girard (Jean-Maurice-Charles) (17 mars 1913), 6e R. M.
Ribeyron (André-Aimé) (23 juin 1914), 1re R. M.
Rouquette (Pierre-Marie-Paul) (18 juin 1923), 4e R. M.
De l'Escarlopier (Joseph-Marie-Emmanuel-Maurice) (2 mars 1914), 7e R. M.
Bardon (Henri-Louis-Jean) (10 août 1912), 10e R. M.

Lieutenants.

Liste B.

MM.
Pacaud (Etienne-Anatole) (12 avril 1917), 3e R. M.
Chaquin (Pierre) (29 juillet 1924), 3e R. M.
Bignaud (Pierre-Léonard) (31 octobre 1920), 3e R. M.
Boone Arbod Borssat de Lapérousse (Wilfrid) (19 avril 1923), 3e R. M.
Try (Pierre-Henri) (30 janvier 1917), 3e R. M.
Donnadieu (Jacques-Jean-François) (1er janvier 1923), 3e R. M.
Picard (André-Gabriel) (3 avril 1919), 3e R. M.
Rastoul (Jacques-Charles-Alexis) (27 mars 1924), F. F. Aut.
Colas (Guy-Albert-Léopold) (13 mars 1919), F. F. A.
Langlet (Jean-Adhemar-Marcel) (22 juillet 1926), 2e R. M.
Boileau (Jules-Marcel-François-Jacques) (17 juillet 1920), F. F. Aut.
Segonne (Noël) (5 novembre 1923), 6e R. M.
Desbois (Pierre) (11 décembre 1924), 7e R. M.
Achard (Michel-Louis-Henry) (20 novembre 1923), 8e R. M.
Barbier (Jean-Paul) (16 mars 1923), F. F. Aut.
Devimeux (Jacques-Ernest-Joseph) (7 décembre 1922), F. F. Aut.
Poutier (Paul-Alfred-François) (6 octobre 1920), F. F. A.
Renault (Pierre-Marcel-Joseph) (30 juillet 1923), F. F. A.
Champanhet (André-Henri-Firmin) (25 juillet 1924), F. F. Aut.
Vincent (André-Louis-Eugène) (26 avril 1923), 7e R. M.

Arme blindée et cavalerie.

TOUR NORMAL

Lieutenants.

Liste A.

MM.
Godard (Roger-Eugène-Ernest) (26 octobre 1923), Tunisie.
Izart (Lucien-Alphonse) (14 novembre 1919), 6e R. M.

Sous-lieutenant.

Liste A.

M. Labaume (Jacques-Gabriel) (21 mai 1930), F. F. A.

Train.

TOUR NORMAL

Sous-lieutenant.

Liste A.

M. Costille (Roland-Maurice) (23 novembre 1927), Tunisie.

MISE EN ROUTE

A. — Les officiers désignés ci-dessus seront mis en route par les soins de leurs chefs de corps de façon à avoir rejoint, le 25 octobre 1953, Sidi-bel-Abbès (en ce qui concerne les officiers appartenant aux armes de l'infanterie et du train), Oujda (en ce qui concerne les officiers appartenant à l'arme blindée et cavalerie).

Affectés à compter de cette date au dépôt commun de la légion étrangère, D. C. L. E., ou au 2e régiment étranger de cavalerie, 2e R. E. C., ils participeront à l'encadrement des formations de la légion étrangère servant sur les théâtres d'opérations extérieurs.

B. — *Prescriptions particulières.* — Le colonel commandant le D. C. L. E. et le colonel commandant le 2e R. E. C. adresseront sous le timbre de la D. P. M. A. T. (2e bureau), avant le 3 novembre 1953, une liste nominative des officiers désignés ci-dessus qui auront respectivement rejoint le D. C. L. E. et le 2e R. E. C. le 30 octobre 1953.

III. — REGULARISATIONS

Sont également désignés pour servir sur les théâtres d'opérations extérieurs, et ont déjà fait l'objet d'un ordre préparatoire de mise en route, les officiers dont les noms suivent:

Infanterie.

Lieutenants-colonels.

MM.
Lalande (André) (26 mai 1913), 1re R. M.
Lemeunier (Maurice-Marie) (2 février 1906), 19e R. M. (au titre légion étrangère).

Chefs de bataillon.

MM.
Davy de Virville (Marie) (17 décembre 1904), 9e R. M.
Zanchetta (Mirko) (20 octobre 1907), 6e R. M.
Le Chatelier (Jean-Jacques) (31 octobre 1914), 1re R. M.
Faure (Gaston-Pierre) (23 juillet 1909), 6e R. M.
Clement (Pierre-Georges) (26 juin 1910), 6e R. M.

Capitaines.

MM.
Stemmelen (Joseph) (26 mars 1912), 1re R. M.
Pupat (Michel-Louis-Joseph) (13 mai 1921), 4e R. M.
Berthaud (Jean-Roger) (21 mai 1921), 1re R. M.
Thomas (Henri-Jean) (25 février 1920), 5e R. M.
Barisset (Marcel-Claude) (6 février 1912), Maroc.
Paulin (Robert-Pierre-Henri) (18 avril 1914), 6e R. M.
Leviandier (Roger-Robert-Lucien) (29 juin 1913), 4e R. M.
Dutriez (Robert-Augustin-Joseph) (7 mai 1922), 3e R. M.
Poupat (Pierre-Jean-François) (24 décembre 1918), 4e R. M.
Roux (François-Jacques-Marie) (16 mai 1918), 19e R. M.
Barraqué (Albert) (20 novembre 1915), 6e R. M.
Vieules (François) (14 février 1918), 5e R. M. (au titre légion étrangère).

Lieutenants.

MM.
Le Tortorec (Jacques-Albert-Georges-Nicolas) (3 mars 1915), 3e R. M.
Chapron (Jean-Marie) (19 août 1919), 1re R. M.
Garin (Jean-Georges) (27 octobre 1924), 10e R. M.
Martin (Jean-François) (5 février 1922), 1re R. M.
Thiebaut (Michel-Georges-Albert) (7 décembre 1926), 10e R. M.
Garbies (Claude-Clément-Augustin) (7 septembre 1927), 10e R. M.
Rogelet (Gustave-Albert) (19 avril 1915), 6e R. M.
Rousseau (Pierre-André-Sylvain) (10 février 1910), 6e R. M.
Eychene (Germain) (22 novembre 1925), 6e R. M.
Benbouali Benkhéra (4 février 1920), 7e R. M.
Droz (Jean-Pierre-Armand-Paul) (30 mars 1923), 6e R. M.
Weischinger (Jean-Michel-Auguste) (27 juin 1923), 6e R. M.
Manissier (Paul-Auguste-Pierre-Marie) (27 novembre 1919), 10e R. M.
Tabarly (Maurice) (19 août 1918), F. F. Aut.
Schaich (Roger) (21 mai 1918), 8e R. M.
Legrand (Roland-Pierre-Auguste) (11 juillet 1924), 6e R. M.
Cirindini (Jean-Paul-Louis) (12 mai 1918), F. F. A.
Morruzzi (Raoul-Pierre) (9 juillet 1921), F. F. Aut.
Duchamp (Pierre-Marie-Charles) (29 janvier 1918), 7e R. M.
Godey (Didier-René-Albert) (27 novembre 1923), 6e R. M.
Butruille (Gonzague-Albert-Marie-Joseph) (2 septembre 1923), 6e R. M.
Bechu (Gaston-Georges-Maxime) (27 janvier 1926), F. F. A.
Coudere (Pierre-Marie-Louis) (29 juillet 1922), F. F. A.
Auffredou (Paul-Jean) (26 septembre 1924), 4e R. M.
Vic (Pierre-Joseph) (24 janvier 1921), 4e R. M.
Gaudin (Marcel-Lucien) (11 juillet 1922), F. F. Aut.
Bohrer (Marcel-Joseph) (3 janvier 1922), 6e R. M.
Nicolet (Pierre-Jean-Marie) (22 septembre 1921), 6e R. M.
Carminati (Baptiste-Henri) (24 octobre 1923), 6e R. M.
Coulton (René-Jean) (6 juillet 1925), 9e R. M.
Parisse (Marcel-Jules-René) (17 avril 1920), 4e R. M.
Raffin (Roger-Marie) (11 avril 1918), 4e R. M.
Le Scour (Hervé-Michel-Jean) (11 juin 1921), F. F. A.
Rouvet (Henri-Pierre-Louis) (13 juillet 1920), 7e R. M.
Morraglia (Paul-Claude-François) (1er janvier 1925), 4e R. M.

Sous-lieutenant servant sous le régime du 7 février 1940.

M. Mokrani Badernine ben El Hadj Mohamed (4 mai 1921), 10e R. M.

Arme blindée et cavalerie.

Lieutenant-colonel.

M. Mollat (François-Rogation-Marie) (5 mai 1905), 1re R. M.

Chefs d'escadrons.

MM.
Berthet (Henri-Nicolas) (17 décembre 1914), F. F. A.
Fajeau (Maurice-Jean-Auguste) (9 décembre 1911), F. F. A.

Capitaines.

MM.
Dario (Pierre-Louis-Germain) (2 septembre 1919), 1re R. M.
Fevrier (Charles-Marcel-Joseph) (28 novembre 1924), 1re R. M.
Levesque (Jérôme-Marie-Joachim) (8 juin 1919), 1re R. M.
Schlagdenhauffen (Bernard-René) (12 novembre 1912), 1re R. M.

Lieutenants.

MM.
De Camaret (Michel-Louis-Marie-Félix) (13 novembre 1924), Tunisie.
Combette (Jean-Louis-Joseph) (17 novembre 1925), Tunisie.
Marchand (Pierre-Marie-Eugène) (21 janvier 1926), 10e R. M.
Pia (Abel-Pierre) (2 septembre 1920), Tunisie.

Sous-lieutenants.

MM.
Roubee de Gramont (Paul-Marie-Jean) (18 novembre 1927), Tunisie.
Coutisson d'Aupheile (Marie-Louis-Léonard-Hubert) (26 décembre 1926), 10e R. M.
Deicieve (Georges-Romain) (4 juin 1930), 10e R. M.
Ferrero (Jean-Charles-David) (23 janvier 1923), F. F. A.
Hervieux (Jean-André-Joseph) (31 juillet 1924), 6e R. M.
Guerin de Vaugrente Duvivier (Hervé-Marie-Jacques) (6 juillet 1926), 1er R. M.
D'Indy (Jacques-Louis-Yves-Marie) (25 août 1928), Maroc.
De Maupeou d'Ableiges (Fernand-Gilles-Marie) (5 juin 1927), F. F. A.
Tezier (Philippe-Jean-Marie-Louis) (28 mars 1929), Maroc.

Artillerie.

Chef d'escadron.

M. Guidetti (Pierre-Louis-Eugène) (29 juin 1912), 1re R. M.

Capitaines.

MM.
Belmont (Paul-Joseph) (14 septembre 1909), 1re R. M.
Boucher (Pierre) (1er février 1912), 1re R. M.
Burgun (Edmond) (9 mars 1913), 9e R. M.
Desgeorges (Antoine-Marius) (12 janvier 1922), 6e R. M.
Fleuriau (Bernard-Charles) (6 mars 1914), 6e R. M.
Garandeau (Robert-Ulysse) (28 février 1915), 4e R. M.
Gradoz (Henri-Pierre-Alphonse) (3 octobre 1910), 6e R. M.
Hartmann (Georges-Pierre-Jacques) (14 janvier 1913), 7e R. M.
La Selve (Philippe-Henry-Marie-Joseph) (10 avril 1918), F. F. A.
Meunier (René-Edouard-Joseph) (22 janvier 1912), F. F. A.
Parrent (Louis-Eugène) (22 janvier 1916), 10e R. M.

Lieutenants.

MM.
Bignon (Pierre-Yves-Marie-Dominique) (15 avril 1924), 6e R. M.
Jansens (Alphonse) (13 août 1911), 1re R. M.
De Lobit (Jacques-Albert) (8 mars 1926), 10e R. M.
Traineau (Gaston-Albert-Auguste) (4 février 1911), 6e R. M.

Train.

Chefs d'escadron.

MM.
Ravier (Georges-Simon-Jean) (26 mai 1909), 1re R. M.
Riand (Georges-Emile-Jean) (12 juin 1912), 1re R. M.

Capitaines.

MM.
Blanchard (Louis-Jean-Marie) (15 novembre 1909), 1re R. M.
Laquel (Pierre-Charles-Victor) (30 septembre 1911), F. F. A.
Guillet (Roger-Charles-Louis) (19 août 1916), F. F. A.

Transmissions.

ARME

Chef de bataillon.

M. Lalande (Jules-Arnaud-Pierre) (16 avril 1905), 10e R. M.

Capitaine.

M. Carrié (Joseph-Eugène-Christian) (19 mai 1912), 4e R. M.

ADJOINTS DES SERVICES DES MATÉRIELS

(Subdivision Transmissions.)

Lieutenants.

MM.
Bourdelande (Maurice-Robert) (6 septembre 1910), 1re R. M.
Péron (Robert-Edouard) (16 février 1912), 6e R. M.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Lieutenant.

M. Bechade (Gaston-Pierre-René) (23 février 1912), 5e R. M.

Corps des officiers des affaires militaires musulmanes.

Capitaine.

M. Gonzalves (Joseph-Raymond-Claude) (11 septembre 1921), hors cadres, en mission, au titre du ministère des affaires étrangères.

TROUPES AEROPORTEES

Arme blindée et cavalerie.

Capitaine.

M. Bourgeois (Maurice-Marie-Jean) (24 novembre 1919), 5e R. M.

Tableau de départ colonial du 1er août 1953.

Additif au *Journal officiel* du 1er août 1953, page 6761:

OFFICIERS

Infanterie coloniale.

Colonel.

M. Bellet (Jean), 26 juin 1909, E. M. P. I. C., administration centrale. — 22 décembre 1950.

Chefs de bataillon.

MM.

Blanc (Emmanuel), 5 juillet 1913, 1re région militaire. — 13 juin 1951.

Courtiade (Léon), 26 février 1910, 10e région militaire. — 17 mai 1952.

Escard (Lucien), 22 septembre 1910, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 25 mai 1952.

Robert (Louis), 28 octobre 1910, 1re région militaire. — 29 mai 1952.

Capitaines.

MM.

Fairy (Eugène), 28 juillet 1920, 1re région militaire. — 2 août 1949.

Franchini (Jean-Baptiste), 4 décembre 1916, 1re région militaire. — 26 décembre 1949.

Masson (Jean-Pierre), 25 mars 1920, 1re région militaire. — 4 février 1950.

Guibert (Raymond), 30 juillet 1918, 1re région militaire. — 27 avril 1950.

Roger (Gaston), 16 juillet 1910, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 2 septembre 1950.

Melot (Robert), 17 août 1919, 1re région militaire. — 9 juin 1951.

Reginensi (Dominique), 2 août 1912, 9e région militaire. — 25 avril 1952.

Desprat (Claude), 30 août 1911, 5e région militaire. — 28 avril 1952.

Vincent (Raymond), 10 mai 1920, 9e région militaire. — 14 mai 1952.

Gerin-Jean (Jean), 12 mai 1916, 9e région militaire. — 22 mai 1952.

Vinciguerra (Joseph), 8 novembre 1914, 9e région militaire S.M.B.C. conducteur de travaux. — 28 mai 1952.

Marco (Joseph), 16 avril 1912, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 31 mai 1952.

Mimault (Maurice), 1er mai 1911, 3e région militaire. — 9 juin 1952.

Touche (Jean), 14 août 1918, 1re région militaire. — 13 juin 1952.

David (Guy), 11 juin 1910, 1re région militaire. — 21 juin 1952.

Salvat (André), 16 mai 1950, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 24 juin 1952

Le Gall (Yves), 23 septembre 1920, 1re région militaire. — 16 juillet 1952.

Larrat (René), 19 juillet 1909, 9e région militaire. — 22 juillet 1952.

Gravière (Roger), 12 août 1911, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 23 juillet 1952.

Desire (Michel), 18 novembre 1920, 1re région militaire. — 4 août 1952.

Delsol (Pierre), 18 février 1909, 9e région militaire. — 5 août 1952.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Riche (Bernard), 24 avril 1929, commandement en chef des forces françaises en Allemagne « Blindé ». — N'a jamais servi.

Vinet (André), 2 octobre 1929, 10e région militaire. — N'a jamais servi.

Auvray (Michel), 24 août 1927, commandement supérieur des troupes du Maroc. — N'a jamais servi.

Dumoutier (Maurice), 2 novembre 1927, commandement supérieur des troupes du Maroc. — N'a jamais servi.

Brun (Jean), 6 juillet 1927, commandement supérieur des troupes du Maroc. — N'a jamais servi.

Bousquet (Francis), 30 août 1927, 1re région militaire « Blindé ». — N'a jamais servi.

Cazeneuve (Luc), 18 octobre 1924, 10e région militaire. — 11 janvier 1949.

Appel (Robert), 30 décembre 1922, 10e région militaire. — 30 novembre 1951.

Kohl (Mario), 7 février 1918, 1re région militaire. — 26 mai 1952.

Lechevoir (Pierre), 8 octobre 1923, 1re région militaire. — 3 juin 1952.

Valin (Gustave), 30 novembre 1914, commandement supérieur des troupes du Maroc. — 9 août 1952.

Carcasson (Pierre), 4 décembre 1926, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 20 août 1952.

Michaud (Maurice), 12 octobre 1918, 5e région militaire. — 21 août 1952.

Tellier (Guy), 28 novembre 1925, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 27 août 1952.

Baudet (Léon), 3 mars 1918, 1re région militaire. — 31 août 1952.

Catalan (Bernard), 6 août 1928, 10e région militaire. — 19 septembre 1952.

Desmare (André), 23 février 1925, 10e région militaire. — 20 septembre 1952.

Dixonne (Marcel), 17 novembre 1922, commandement en chef des forces françaises en Allemagne « Blindé ». — 2 octobre 1952.

Chevet (Jacques), 31 octobre 1924, 10e région militaire. — 15 octobre 1952.

Auffret (Henri), 22 décembre 1925, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 23 octobre 1952.

Philippe (Pierre), 17 février 1923, 1re région militaire. — 29 octobre 1952.

Dumont-Saint-Priest (Jean), 10 décembre 1924, 3e région militaire. — 29 octobre 1952.

Grenier de la Sauzay (Robert), 15 mars 1922, 1re région militaire. — 14 novembre 1952.

Boitet (Jacques), 17 novembre 1926, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 15 novembre 1952.

Lejeune (Jean), 9 août 1914, 10e région militaire. — 23 novembre 1952.

Bouesnard (Robert), 17 octobre 1923, 10e région militaire. — 27 novembre 1952.

Artillerie coloniale.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Beauducel (Léon), 11 mai 1923, 1re région militaire. — N'a jamais servi.

Cau (Lucien), 8 juin 1929, 5e région militaire. — N'a jamais servi.

Santoni (Antoine), 2 décembre 1929, 1re région militaire. — N'a jamais servi.

Goudey (Georges), 13 juillet 1922, commandement supérieur des troupes de Tunisie. — 26 août 1947.

Supiot (André), 30 décembre 1924, 5e région militaire. — 8 mai 1948.

Botrel (Auguste), 5 août 1922, commandement en chef des forces françaises en Allemagne. — 22 juillet 1948.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

a) AUTOS-CHARS

Lieutenant.

M. Avenard (Jean), 23 août 1916, 9e région militaire. — 14 mars 1952.

b) CONDUCTEUR DE TRAVAUX

Lieutenant.

M. Raton (André), 5 février 1914, 3e région militaire. — 17 mai 1952.

Intendance coloniale.

a) FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 1re classe.

M. Proust (Roland), 28 août 1903, 9e région militaire. — 20 mai 1953.

b) OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Schwartzler (André), 29 novembre 1911, 1re région militaire. — 13 février 1950.

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 53-736 du 10 août 1953 portant ouverture de crédits au titre du compte d'affectation spéciale « Dépenses diverses effectuées au moyen de la contre-valeur de l'aide américaine ».

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 22 de la loi n° 49-981 du 22 juillet 1949;

Vu l'article 17 de la loi n° 50-586 du 27 mai 1950;

Vu l'article 2 de la loi n° 53-75 du 6 février 1953,

Décrète:

Art. 1er. — Il est ouvert au compte d'affectation spéciale « Dépenses diverses effectuées au moyen de la contre-valeur de l'aide américaine » un crédit de 135.220.000 F. Ce crédit sera rattaché par voie de fonds de concours au chapitre 44-01 du budget du secrétariat d'Etat aux affaires économiques « Subvention à l'association française pour l'accroissement de la productivité ».

La recette correspondante déjà portée au compte résulte d'un prélèvement opéré sur le compte de l'aide américaine ouvert au nom du Crédit national dans les écritures de la Banque de France.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Décret n° 53-737 du 10 août 1953 tendant à confier certaines fonctions à des magistrats honoraires de la cour des comptes.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Le conseil d'Etat entendu,

Le conseil des ministrés entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Lorsque la participation à une commission administrative ou à un jury de concours ou d'examen d'un magistrat de la cour des comptes en activité est prévue par une disposition législative ou réglementaire, l'autorité chargée de sa désignation peut valablement porter son choix sur un magistrat honoraire de la cour des comptes de même rang, acceptant cette mission.

Art. 2. — Sont considérés comme commissions administratives, en vue de l'application du présent décret, tous les organismes, quel que soit l'objet de leurs délibérations, qui ne rendent pas de décisions juridictionnelles.

Art. 3. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

Décret du 10 août 1953 fixant la rémunération de l'agent comptable spécial de la chambre d'agriculture de l'Oise.

Par décret en date du 10 août 1953, est approuvée la délibération en date du 4 novembre 1952 par laquelle la chambre d'agriculture de l'Oise a fixé à 60.000 F la rémunération annuelle de son agent comptable spécial.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Nomination des élèves de la section « Ingénieurs » de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée.

Par arrêté en date du 30 juillet 1953, sont nommés élèves de la section « Ingénieurs » de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée, à dater du 1er octobre 1953, les jeunes gens dont les noms suivent (ordre de mérite):

1 Martin (Albert).
2 Dalmau (Henri).
3 Torre (Jean).
4 Blizard (Gaston).
5 Sabatier (Guy).
6 Cucuron (Claude).
7 Lavergne (Jean-Claude).
8 Mozes (Claude).
9 Touron (Jean-Claude).
10 Benazet (Jean).
11 Degusseau (Louis).
12 Chambon (René).
13 Gibert (Claude).
14 Clausse (René).
15 Picot (Claude).
16 Perrin (Guy).
17 Hoos (Ernest).
18 Cheverry (Marcel).
19 Dubos (Claude).

Liste des candidats admis en première année dans les écoles nationales d'ingénieurs arts et métiers à compter du 1er octobre 1953 et classés par ordre de mérite.

Par arrêté en date du 1er août 1953, sont nommés élèves d'école nationale d'ingénieurs arts et métiers et admis en première année, à compter du 1er octobre 1953, les candidats au concours d'entrée dont les noms suivent, classés par ordre de mérite et affectés aux écoles ci-après:

1 Snyckerte (Jean), Lille.
2 Cliquet (Michel), Lille.
3 Reb (Michel), Châlons.
4 Le Corviger (Philippe), Lille.
5 Dupre (Jean-Pierre), Angers.
6 Klein (Roger), Lille.
7 Donnadieu (Gérard), Aix.
8 Courtois (Michel), Lille.
9 Vannier (Jean), Cluny.
10 Buchwalter (Henri), Cluny.
11 Laurent (Xavier), Lille.
12 Gatellier (Roland), Châlons.
13 Grégoire (Jean-Claude), Lille.
14 Courtois (Jacques), Lille.
15 Sogorb (Yves), Aix.
16 Thomas (Guy), Aix.
17 Forey (Jean-Paul), Lille.
18 Guillotin (Jean), Lille.
18 Lamare (Daniel), Châlons.
20 Garnier (Léon), Lille.
21 Archer (Jacques), Aix.
21 Beguet (Charlie), Cluny.
21 Hervé (Maurice), Angers.
21 Milhomme (Albert), Lille.
25 De Cougny (Jack), Angers.
26 Charriot (Claude), Lille.
27 Pipon (Yves), Angers.
28 Vincent (Henri), Cluny.
29 Bouteiller (Christian), Châlons.
29 Philippe (Marcel), Châlons.
31 Palenstijn (Gérard), Angers.
32 Lizarazu (François), Aix.
33 Samain (Pierre), Lille.
34 Bucher (Claude), Lille.
35 Pillenet (Bernard), Châlons.
36 Denis (Yves), Aix.
37 Le Moign (Jacques), Angers.
38 Hamard (Jean-Claude), Angers.
39 Joly (Robert), Cluny.
40 Guillemin (Michel), Angers.
41 Albrecht (Emile), Lille.
42 Prost (Robert), Cluny.
43 Clavelloux (Noël), Cluny.
44 Lefèvre (Lucien), Lille.
45 Delettre (Roland), Lille.
46 Briolat (Jean), Lille.
47 Ripouteau (François), Angers
48 Larue (Henri), Châlons.
49 Aubret (Roger), Cluny.
50 Wiels (Michel), Châlons.
51 Desse (Jean), Lille.
52 Mealares (Claude), Angers.
53 Regneault (Marcel), Châlons.
54 Quilbe (Jean), Angers.
55 Grès (Jean-Pierre), Cluny.
55 Lavergne (Pierre), Aix.
57 Royer (Jean), Lille.
58 Jullien (Georges), Aix.
58 Michel (Claude), Lille.
60 Degusseau (Louis), Aix.
61 Bertholet (Guy), Cluny.
61 Lemaitre (Jean), Châlons.
63 Lamberet (Roger), Cluny.
64 Meignan (Bernard), Lille.
64 Ratay (Etienne), Angers.
66 Arneodo (Pierre), Aix.
67 Chardonneau (Joël), Aix.
68 Jaulin (Bernard), Lille.
68 Schimchelevitz (Olivier), Angers.
70 Chevrot Robert), Cluny.
71 Thuillier (Michel), Lille.
72 Danjou (André), Aix.
72 Pelissier (Yves), Aix.
74 Filiatre (Roger), Cluny.
75 Vallet (Jean), Aix.
76 Demurget (Henri), Cluny.
77 Monguillet (Jean), Aix.
77 Reny (Jean-Claude), Châlons.
79 Gâteau (André), Châlons.
80 Muffang (Jacques), Angers.
80 Seve (Claude), Cluny.
82 Croguennec (Jean), Lille.
83 Richard (Roger), Aix.
83 Sirou (Jean), Angers.
85 Flamant (Lionel), Angers.
85 Muller (Philippe), Cluny.
87 Rapin (Jacques), Châlons.
88 Schoemaeker (Yves), Angers.
89 Autier (Maurice), Aix.
90 Paris (Claude), Lille.
90 Poitou (Jacques), Lille.
92 Gillardeau (Marcel), Angers.
93 Fournier (Claude), Angers.
93 Pagnon (Robert), Cluny.
95 Rouzic (René), Angers.
96 Busselet (Jean-Claude), Châlons.
96 Chappat (Ghislain), Châlons.
96 Pernin (Jean-Claude), Châlons.
99 Barrelly (Albert), Cluny.
100 Thomire (Jean), Lille.
101 Verdier (Jean), Cluny.
102 Couillard (Emile), Angers.
102 Douvier (Jean), Lille.
102 Morgand (Jean-Paul), Cluny.
105 Pecqueux (Max), Angers.
106 Lacroix (Pierre), Châlons.
107 Bonnelle (Pierre), Angers.
107 Boyer (Jean-Jacques), Cluny.
109 Eyrard (Jean), Cluny.
109 Lacaze (Bernard), Angers.
111 Cheze (Bernard), Châlons.
111 Pinteau (Bernard), Châlons.
113 Espagne (Germain), Aix.
113 Huraux (Guy), Châlons.
115 Lefebvre (Pierre), Châlons
116 Bronicki (Lucien), Lille.
116 Lundy (Claude), Châlons.
118 Lefort (Robert), Angers.
119 Lavergne (Jean-Claude), Angers.
120 Chastan (Pierre), Cluny.
120 Pedenaud (Marcel), Cluny.
122 Amagat (Georges), Angers.
123 Voisin (Jean), Aix.
124 Degand (Yvon), Lille.
125 Denarie (Robert), Châlons
125 Gauthier (Michel), Lille.
125 Hoffmann (Yves), Châlons.
125 Roth (Michel), Lille.
129 Gaubert (André), Lille.
130 Duchevet (François), Châlons.
131 Royer (Michel), Châlons.
131 Suarez (Manuel), Aix.
133 Combeau (Guy), Cluny.
134 Hannau (Paul), Châlons.
135 Calmon (Jean-Claude), Lille.
136 Contanson (Maurice), Châlons.
137 Audemar (Lucien), Lille.
137 Auguste (Gérard), Lille.
137 Chambon (René), Aix.
137 Cholle (Pierre), Châlons.

137 Cournenges (Claude), Aix.
137 Truchot (Pierre), Aix.
143 Naudin (Paul), Châlons.
144 Fablet (Gilbert), Angers.
145 Mercier (Robert), Cluny.
144 Roques (Robert), Aix.
147 Fusier (Michel), Lille.
147 Rollard (Roger), Angers.
149 Flechet (Antoine), Cluny.
149 Hassenfratz (Georges), Lille.
149 Meaudre (Marc), Cluny.
149 Vautier (Claude), Angers.
153 Corsi (Michel), Aix.
153 Moinard (Henri), Lille.
155 Boudant (Jean), Lille.
156 Bayard (Joël), Angers.
157 Barbe (Jacques), Aix.
157 Bliard (Gaston), Angers.
157 Bouquerel (Walter), Lille.
157 Dejoux (Gilbert), Lille.
161 Simon (Georges), Cluny.
162 Venot (Jean), Cluny.
163 Pruniaux (Simon-Gaston), Angers.
161 Bracquart (Paul), Lille.
165 Lesur (Paul), Lille.
165 Peyrelong (René), Aix.
167 Robert (Gabriel), Cluny.
168 Argoud (Raymond), Aix.
168 Eychenne (Bernard), Aix.
168 Legrand (Guy), Châlons.
171 Derouineau (Gilbert), Angers.
171 Martin (Jean-René), Châlons.
173 Stenzel (Christian), Châlons.
174 Coppel (Georges), Lille.
174 Courtois (Michel), Angers.
176 Vachet (Denis), Cluny.
177 Feru (Jean), Lille.
177 Villacampa (Christian), Cluny.
179 Merlo (Jean-Pierre), Châlons.
180 Salvat (Jean), Aix.
181 Abonnel (Lucien), Aix.
181 Bouchet (Roland), Angers.
181 Raoult (Jean), Châlons.
184 Michel (Claude), Châlons.
184 Setier (Claude), Cluny.
186 Bechet (Jean), Lille.
187 Goulard (Paul), Angers.
187 Hirigoyen (Bernard), Aix.
187 Perraut (Bernard), Cluny.
187 Vasseur (Robert), Châlons.
191 Thévenin (Jacques), Aix.
192 Billat (Georges), Cluny.
192 Chamot (René), Aix.
192 Marchand (Claude), Châlons.
195 De Ferran (Max), Aix.
196 Gaillard (Claude), Angers.
197 Babin (Maurice), Aix.
197 Coste (Pierre), Aix.
199 Tillier (Alain), Aix.
200 Bainville (Michel), Châlons.
200 Bernheim (Maxime), Lille.
200 Ludger (Claude), Aix.
200 Manuel (Pierre), Aix.
201 Moreau (Jean-Paul), Angers.
205 Delay (Jean), Cluny.
205 Minard (Pierre), Cluny.
207 Achard (Jean), Aix.
208 Rivière (Jacques), Angers.
209 Cadix (Yves), Aix.
210 Carbonneaux (Jean), Châlons.
210 Joly (Claude), Angers.
212 Bruyot (Louis), Châlons.
212 Lercari (Pierre), Aix.
214 Lucas (Michel), Angers.
214 Roberge (Georges), Angers.
216 Granier (Pierre), Cluny.
216 Hartmann (Michel), Châlons.
216 Lamy (Jacques), Châlons.
216 Lebeau (Pierre), Lille.
216 Subra (Georges), Aix.
216 Touron (Jean-Claude), Cluny.
222 Torre (Jean), Cluny.
223 Meleux (Jean), Châlons.
223 Ott (Pierre), Châlons.
223 Perona (Maurice), Cluny.
223 Stankievitch (Jean), Aix.
227 Robin (Michel), Châlons.
228 Chanllau (Jean), Cluny.
229 Poirier (Jean-Claude), Châlons.
230 Perot (Georges), Angers.
231 Manière (Jean-Pierre), Châlons.
231 Marchand (Jean), Aix.
233 Biguenet (Gérard), Aix.
234 Charlin (Roger), Châlons.
234 Gouchon (Georges), Châlons
234 Tetard (Michel), Angers
237 Ollivier (Marcel), Angers.
237 Giraudon (Michel), Aix
239 Braconnier (Robert), Châlons.
239 Moutot (Jacques), Aix.
241 Eche (Jean), Châlons
242 Delbos (Pierre), Angers
243 Delmas (Calixte), Aix.
243 Dubant (Gilbert), Lille
243 Durandeau (Jacques), Châlons.
243 Dufay (Lucien), Châlons.
243 Roux (Aimé), Aix.
243 Suinot (René), Lille.
249 Ruche (Francis), Cluny.
250 Menard (Alain), Cluny.
250 Mozes (Claude), Angers
252 Gineste (Guy), Aix.
252 Lallement (Jean-Paul), Cluny.
252 Louroin (Henri), Cluny.
252 Quiquand (Jean-Paul), Châlons.
256 Miens (André), Châlons.
256 Rosaz (Guy), Aix.
258 Bouis (Hugues), Angers.
259 Fraisse (Georges), Cluny.
260 Benazet (Jean), Aix.
260 Brignon (Paul), Aix.
260 Simonnot (Maurice), Cluny.
263 Breton (Paul), Angers.
263 Guignabodet (Jean), Cluny.
265 Daraud (Jean), Aix.
265 Fourneau (Michel), Châlons.
265 Houillon (Noël), Châlons.
268 Bouilly (Roland), Châlons.
269 Vrillon (Bernard), Angers.
270 Chabanas (Claude), Angers.
271 Bouget (Jacques), Angers.
271 Palomo (Georges), Aix.
273 Coulon (Jules), Angers.
274 Reynier (Bernard), Aix.
275 Devy (Bernard), Châlons.
275 Valluy (Robert), Cluny.
275 Vedere (Jacques), Aix.
278 Barral (Pierre), Angers.
278 Lavaud (Claude), Châlons
278 Paris (René), Aix.
278 Therry (Alain), Lille.
282 Margossian (Rolland), Châlons
283 Ferme (Michel), Angers.
284 Le Bris (Yvon), Aix.
285 Bourrier (Jean), Lille.
286 Bonansea (Gustave), Cluny.
287 Durione (Claude), Châlons.
288 Astell (Georges), Cluny.
289 Prieur (Jean-Pierre), Angers.
290 De Tiesenhausen (Basile), Angers.
291 Procureur (Paul), Lille.
292 Hamel (Jacques), Lille.
292 Laurencin (André), Aix.
294 Bertin (Philippe), Angers.
295 Quichaud (Claude), Cluny.
295 Tranchant (Claude), Angers.
297 Cambien (André), Lille.
297 Cucuron (Claude), Aix.
297 Foucaud (Jean), Angers.
300 Lechat (Pierre), Angers.
301 Rampillon (André), Angers.
302 Duthil (Jean-Pierre), Angers.
302 Rolland (Jean), Châlons.
304 Majour (Max), Lille.
304 Moerman (Camille), Lille.
304 Solignat (Fernand), Cluny.
307 Demousseau (André), Angers.
307 Gorce (Jean), Angers.
309 Daudu (Jean-Claude), Angers.
310 Delva (Jacques), Lille.
310 Mangard (Daniel), Châlons.
312 Guinot (Maurice), Cluny.
313 Baas (Christian), Châlons.
314 Cluzan (Pierre), Angers.
314 Hellec (Alain), Châlons
314 Legaza (Louis), Aix.
317 Martin (Jacques), Cluny.
318 Bertrand (Claude-Gaston), Cluny.
318 Fourre (Jean), Cluny.
318 Lisart (Jean), Aix.
321 Boyer (Jean-Marcel), Cluny.
321 Lefebvre (Pierre), Cluny.
321 Liefroid (Serge), Châlons.
321 Strube (Pierre), Cluny.
325 Pellet (Jacques), Aix.
326 Desmoulins (Jean), Cluny.
326 Frere (Michel), Lille.
326 Gleize (Robert), Aix.
326 Langot (Michel), Lille.
330 Poulton (Jean-Jacques), Cluny.
331 Bonnet (Georges), Aix.
331 Mesmacque (Henri), Lille.
331 Trannoy (Jean-Louis), Lille.
334 Petri (Ernest), Châlons
335 Chevalier (Pierre), Angers.
336 Demoisy (Philippe), Châlons.
337 Ballas (Michel), Lille.
337 Durand (Michel), Aix.
339 Champigny (Claude), Angers.
340 Gros (Pierre), Châlons.
340 Giraut (René), Aix.
340 Trolanelli (Gérard), Aix.
340 Squillaci (Antoine), Aix.
341 Delecroix (Roland), Cluny.
341 Mauler (Marc), Cluny.
344 Serre (Serge), Angers.
347 Laucournet (Robert), Angers.
348 Semanaz (Daniel), Cluny.
349 Lelong (Jacques), Lille.
350 Colas (Pierre), Châlons.
350 Jung (Jacques), Lille.
352 Chamaillard (Jean-Claude), Aix.
353 Callet (Louis), Cluny.
354 Drot (Henri), Châlons.
354 Gandrey (Lucien), Cluny.
354 Toulin (Pierre), Cluny.
357 Alfonsi (Paul), Cluny.
357 Charnavel (Louis), Lille.
359 Chauvin (Pierre), Lille.
359 Delombre (Jacques), Lille.
359 Mortelier (Gérard), Cluny.

Liste des candidats admis à recevoir le diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle.

(Session 1953.)

Par arrêté du 21 juillet 1953, sont admis à recevoir le diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle les candidats dont les noms suivent :

1 Perrenoud (Nicole), mention bien.
2 Leroy (Jean), mention bien.
3 Leplatre (Nicole), mention bien.
4 Soyez (Serge), mention bien.
5 Denys (Rosette), mention bien
6 Gau (Fernande), mention bien
7 Briand (Jules), mention bien.
7 Clauzier (Marc), mention bien.
9 Biry (Georgette), mention bien.
10 Boulon (Suzanne).
10 Cnudde (Jean).
10 Dercourt (André).
13 Roncevith (Henri).
14 Sarrola (Simone).
15 Peirasso (Micheline).
15 Mauboussin (Eugène).
17 Barras (Simone).
18 Mathieu (Janine).
18 Vignola (Gisèle).
20 Sergent (François).
21 Lempereur (Anne-Marie).
22 Marcelin (Henri).
22 Boyer de Sainte-Suzanne.
22 Cornet (Pierre).
25 Blum (Elisabeth).
26 Lemaignen (Odile).
27 Apostolides (Pierre).
27 Granouillac (André).
27 Villeroy (Geneviève).
30 Gaillot (Pierre).
31 Godefroy (Janine).
31 Nevière (Annie).
33 Michon (Gérard).
34 Dreyfus (Marguerite).
34 Blanc (Josette).
36 Leboulanger.
37 Meynier (Jack).
37 Soreau (Claude).
39 Guillon (Mireille).
40 Bouet (Marie-Odile).
40 Meonet (Monique).
42 Sekal (Salah).
43 Boulus (Jean).
43 Le Bellec.
45 Daniel (Jacqueline).
45 Martin-Laval (Christine).
47 Richoura (Marguerite).
48 Dabat (Geneviève).
48 Peyre (Christiane).
50 Matricon (Pierre).
51 Marchal (Gaston).
52 Barralon (Jacques).
52 Abadie (René).
54 Balandreau (Aimée).
54 Dupuy (Suzy).
54 Lefeuvre (Pierre).
54 Parmentier (Bernard).

Liste par ordre de mérite des élèves de l'école spéciale d'architecture, établissement reconnu par l'Etat, 254, boulevard Raspail, à Paris (14e), ayant obtenu à la session de février 1953 le diplôme d'architecte.

(Décision ministérielle du 2 mars 1953.)

Santelli (Henri).
Griswold (Seaton).
Kelz (Tobiasz).
Delaporte (Michel).
Simon (Raymond).
Brotel (Jacques).
Espieux (André).
Giannucci (Raymond).
Jeleff (Nicoloff).
Treny (Claude).
Caboche (Robert).
Tayeau (Jacques).
Rolin (Michel).
Terrillon (Claude).
Odent (François).
Poirier (René).
Coudsi (Farid).
Anibali (Gabriel).
Gibert (Henry).
Rouveau (Michel).
Mangin (Jean-Pierre).
Dugue-Boyer (Jean).
Le Menager (Hubert).
Brelheau (Jacques).
Jordanovtich (Nicolas).
Boiret (Maurice).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 10 août 1953 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 10 août 1953, les ingénieurs des ponts et chaussées dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef, sont promus ingénieurs en chef de 2e classe des ponts et chaussées, pour prendre rang au 16 août 1953, savoir:

MM. Paoli, Stein (service détaché).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au banc public d'épreuve des armes à feu et des munitions administré par la chambre de commerce de Paris.

Le secrétaire d'Etat au commerce,

Sur le rapport du directeur du commerce intérieur,

Vu la loi du 9 avril 1898 relative aux chambres de commerce;

Vu le décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions;

Vu le décret du 7 novembre 1895 qui a autorisé la chambre de commerce de Paris à administrer le banc public d'épreuve des armes à feu et des munitions établi dans cette ville et en a approuvé les statuts;

Vu le décret du 26 avril 1921 portant approbation des nouveaux statuts du banc d'épreuve susvisé;

Vu les décrets des 26 juin 1924 et 21 juillet 1938 portant modification de ces statuts;

Vu l'arrêté du 28 juin 1950 qui a homologué les nouveaux tarifs des opérations du banc public d'épreuve de Paris;

Vu la demande de la chambre de commerce de Paris en date du 26 mars 1953,

Arrête:

Art. 1er. — Les nouveaux tarifs applicables aux opérations effectuées au banc public d'épreuve des armes à feu et des munitions administré par la chambre de commerce de Paris sont fixés comme suit:

OPÉRATIONS PRINCIPALES

Epreuve provisoire de résistance des canons, en jambes, ou tubes.

DIAMÈTRE DES CANONS	PRIX PAR CANON
	Francs.
14,6 à 15,5 millimètres	64
15,6 à 16,5 millimètres	65
16,6 à 17,5 millimètres	68
17,6 à 18,5 millimètres	69
18,6 à 19,5 millimètres	75
19,6 à 20,5 millimètres	81
20,6 à 21,5 millimètres	86

Epreuve provisoire de résistance des canons finis assemblés.

CALIBRES — Dénomination usuelle.	ÉPREUVE ordinaire. — Prix par canon double (1).	ÉPREUVE DOUBLE — Prix par canon double (1).	ÉPREUVE TRIPLE — Prix par canon double (1).
	Francs.	Francs.	Francs.
24 millimètres	116	129	139
20 millimètres	119	130	141
16 millimètres	120	133	143
12 millimètres	125	135	145
10 millimètres	138	150	161
8 millimètres	159	170	189

(1) Les canons simples payent moitié prix; la somme est arrondie au franc supérieur.

Epreuve définitive de résistance des armes finies (1).

CALIBRES — Dénomination usuelle.	LONGUEUR des cartouches.	ÉPREUVE ordinaire à la poudre noire.	ÉPREUVE supérieure à la poudre noire.	ÉPREUVE ordinaire à la poudre sans fumée.	ÉPREUVE supérieure à la poudre sans fumée.
		Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
24	65	146	154	154	173
20	65	146	154	154	173
16	65	150	155	155	176
16	70	150	155	155	176
12	65	153	160	160	178
12	70	153	160	160	178
12	75	153	160	160	178
10	70	182	190	190	210
10	80	182	190	190	210
8	80	205			
8	90	205			

(1) Les fusils simples payent 60 p. 100 du tarif des fusils doubles; la somme est arrondie au franc supérieur.

Epreuve de résistance des armes longues rayées.

CALIBRES	PRIX PAR ARME
	Francs.
22 court	38
22 long rifle	40

Epreuve de résistance des armes courtes.

CALIBRES	PRIX PAR COUP
	Francs.
Revolvers:	
5 à 8 millimètres	35
8 millimètres, modèle 1892	40
Pistolets automatiques:	
6,35 millimètres	35
7,65 millimètres	40
9 millimètres court	50

OPÉRATIONS ACCESSOIRES

Essai des armes finies.

CONDITION	PRIX
Par quart d'heure d'occupation du stand	120 F.

Epreuve de groupement des armes finies.

CONDITION	FUSILS	
	à un canon.	à deux canons.
Par tir sur cibles spéciales de 5 cartouches, non compris leur fourniture	120 F.	150 F.

Contrôle des munitions de chasse.

CONTROLE DES VITESSES	CONTROLE DES PRESSIONS
400 F.	500 F.

Art. 2. — Ces tarifs pourront être revisés soit à la demande de la chambre de commerce, soit à la demande des usagers, soit d'office.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 août 1953.

RAYMOND BOISDÉ.

Mines.

Par décision en date du 4 août 1953 et en application de l'article 5 du décret n° 51-1108 du 30 août 1951, M. Perrin, chef de l'arrondissement minéralogique de Marseille, est chargé de centraliser l'instruction administrative de la demande de concession de transport de gaz entre Nice et la principauté de Monaco, présentée par Gaz de France, service national.

L'instruction et l'enquête porteront sur le département des Alpes-Maritimes.

Tableau d'avancement de classe d'agents supérieurs.

(Année 1953.)

Pour la 1re classe.

1 MM Mourier (Henri).	4 Mlles Carbon (Paule).
2 Brille (Marcel).	5 Leroy (Andrée).
3 Courrèges (Jean).	6 Mme Greff (Armande).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Prix de pension de l'école primaire de sylviculture des Barres.

Par arrêté en date du 24 juillet 1953, le prix de pension de l'école primaire de sylviculture des Barres est fixé à 100.000 F par an et celui de la demi-pension à 50.000 F pour l'année scolaire 1954-1955.

Application du décret n° 52-166 du 14 février 1952 fixant les conditions d'application de la loi validée du 8 février 1942 relative à la fabrication et à la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux et de l'article 8 de la loi du 7 juillet 1933 (titre Ier) sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes et le décret du 29 septembre 1935 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 6 août 1936 relatif aux modalités d'application du paragraphe 1er de l'article 8 de la loi du 7 juillet 1933 susvisée (importation, fabrication et vente des préparations destinées au diagnostic, à la prévention ou au traitement de la tuberculose des animaux);

Vu la loi validée du 8 février 1942 relative à la fabrication et à la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux et le décret n° 52-166 du 14 février 1952 fixant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis du comité vétérinaire des sérums et vaccins et du comité consultatif des épizooties;

Sur la proposition de l'inspecteur général, chef des services vétérinaires,

Arrête:

Art. 1er. — Toute demande formée à l'effet d'obtenir l'autorisation prévue par l'article 1er de la loi validée du 8 février 1942 et par l'article 8 de la loi du 7 juillet 1933 susvisée doit être adressée au ministère de l'agriculture (service vétérinaire) et rédigée en deux exemplaires.

La demande doit mentionner:

a) L'objet qui l'a motivée en précisant la nature du produit pour lequel l'autorisation est sollicitée;

b) Le nom et l'adresse de l'établissement producteur, avec l'indication précise du lieu de fabrication du produit;

c) Les nom, prénoms, qualité dans l'entreprise, titres et nationalité de la personne qui assume la responsabilité de la fabrication;

d) L'engagement, par le demandeur responsable, de satisfaire aux exigences de l'enquête préalable à la délivrance de l'autorisation ainsi qu'au payement des frais relatifs à cette enquête.

A la demande doivent être joints:

a) Une notice technique très complète indiquant le mode de préparation du produit, sa composition, sa teneur en substances utiles, les moyens employés pour procéder à son identification et au contrôle de qualité, ainsi que les conditions à réaliser pour assurer sa conservation;

b) Une notice descriptive, avec plan coté du laboratoire dans lequel est fabriqué le produit;

c) Un projet d'étiquette reproduisant les indications prévues à l'article 2 du présent arrêté;

d) La documentation scientifique concernant le produit, et les observations relatives aux résultats obtenus.

Art. 2. — Les enveloppes extérieures des récipients contenant les produits destinés à la vente doivent porter les indications ci-après:

a) Le nom et l'adresse du fabricant titulaire de l'autorisation conformément aux indications qui figurent à l'arrêté d'autorisation;

b) La mention d'autorisation libellée, sans autre indication, sous la forme suivante: « Arrêté n° ..... du ..... »;

c) Le nom scientifique usuel du produit tel qu'il figure sur l'arrêté d'autorisation, imprimé au-dessus ou au-dessous de la dénomination commerciale, si elle existe, et en caractères au moins aussi apparents;

d) La teneur en substances utiles ainsi que, s'il y a lieu, le nombre ou le poids des micro-organismes par centimètre cube;

e) L'indication, s'il y a lieu, de l'addition de toute substance antiseptique ou autre servant à la conservation, avec sa nature et sa proportion centésimale;

f) Le mode de conservation et le mode d'administration du produit;

g) La date limite d'utilisation dans les conditions fixées par l'arrêté d'autorisation ou, à défaut, suivant les règles déterminées pour chaque catégorie de produits par arrêté ministériel;

h) Le numéro d'ordre prévu par l'article 5 (premier paragraphe) du décret n° 52-166 du 14 février 1952.

Art. 3. — Lorsque le fabricant titulaire de l'autorisation change, son successeur doit en faire la déclaration au ministère de l'agriculture (service vétérinaire) dans le mois qui suit le changement. Il est délivré sans frais récépissé de cette déclaration. Le nom et l'adresse du nouveau titulaire doivent figurer sur les enveloppes extérieures des récipients contenant les produits.

Art. 4. — Les produits visés par la loi du 8 février 1942 et par la loi du 7 juillet 1933 doivent être répartis dans des récipients en verre, scellés à la lampe ou bouchés de manière à mettre leur contenu à l'abri des contaminations microbiennes. Pour certains produits, un autre mode de répartition peut être autorisé en raison de leur caractère. Les conditions en sont fixées dans chaque cas particulier et mentionnées à l'arrêté d'autorisation.

Art. 5. — Les récipients contenant les produits doivent obligatoirement porter l'indication du nom et de l'adresse du fabricant, du nom et du numéro d'ordre du produit, de sa teneur en substances utiles ainsi que, s'il y a lieu, du nombre ou du poids des micro-organismes par centimètre cube. Les autres mentions portées sur les enveloppes extérieures sont facultatives pour l'étiquetage des récipients.

Art. 6. — Toute demande d'autorisation applicable à des produits visés par la loi du 8 février 1942 ou par la loi du 7 juillet 1933 et en provenance de l'étranger n'est recevable que si elle émane de l'importateur qui assumera la responsabilité de la vente ou de la cession à titre gratuit.

Cet importateur doit prendre l'engagement de se conformer aux obligations imposées par le présent règlement. L'autorisation ne peut être accordée que si ces produits ont été fabriqués à l'étranger avec des garanties équivalentes à celles requises pour les produits français, sauf dérogation accordée par le ministre de l'agriculture après avis du comité vétérinaire des sérums et vaccins et du comité consultatif des épizooties.

Art. 7. — Si, au cours de l'enquête préalable à l'autorisation, le comité vétérinaire des sérums et vaccins estime qu'il y a lieu de faire procéder à l'examen des moyens de fabrication au siège de l'établissement producteur, l'importateur doit, avec l'agrément du fabricant, donner toutes facilités aux enquêteurs que le ministre de l'agriculture désigne à cet effet pour l'accomplissement de leur mission à l'étranger. Dans ce cas, l'importateur prend l'engagement d'acquitter les frais d'enquête et d'expertise au même titre et dans les mêmes conditions que pour les produits fabriqués sur le territoire français.

Art. 8. — Les produits étrangers seront soumis aux différents contrôles exigés par la législation française, même si ces contrôles ont déjà été réalisés dans leur pays d'origine.

Art. 9. — Tout vétérinaire ou docteur vétérinaire désirant procéder, sous sa responsabilité et pendant une période déterminée, à des essais systématiques d'utilisation de produits nouveaux soumis aux conditions prévues par la loi du 8 février 1942 ou par la loi du 7 juillet 1933 et n'ayant pas encore fait l'objet d'une autorisa-

tion gouvernementale, ne pourra entreprendre ces essais et les poursuivre qu'après y avoir été autorisé par le ministre de l'agriculture auquel il devra adresser une demande à cet effet.

L'autorisation accordée sera valable pour une durée fixée par le ministre et renouvelable sur une nouvelle demande et d'après les résultats exposés par le bénéficiaire de l'autorisation dans un rapport adressé au ministre de l'agriculture.

Art. 10. — Lorsque les produits destinés aux essais d'utilisation seront d'origine étrangère, l'autorisation d'emploi précisera, après avis du comité vétérinaire des sérums et vaccins, les quantités de ces produits qui pourront être importées.

Art. 11. — L'arrêté du 6 août 1936 susvisé est abrogé.

Art. 12. — L'inspecteur général, chef des services vétérinaires, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 juillet 1953.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Emploi du formol pour la désinfection du matériel de chemin de fer employé au transport des animaux.

Le ministre de l'agriculture et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 21 juin 1898 sur le code rural;
Vu le décret du 6 octobre 1904 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi;
Vu la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer;
Vu le décret du 22 mars 1942 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer;
Vu les arrêtés des ministres de l'agriculture et des travaux publics en date des 26 mai 1903, 13 mars 1906, 12 juillet 1935 et 26 juillet 1938, concernant la désinfection du matériel employé au transport des animaux vivants sur les voies ferrées;
Vu l'avis du comité consultatif des épizooties;
Sur le rapport du directeur général des chemins de fer et des transports et de l'inspecteur général, chef des services vétérinaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le formol ou solution dite commerciale d'aldéhyde formique à 35 p. 100 étendue au centième, soit 1 litre de cette solution dans 99 litres d'eau, est ajouté à la liste de produits dont l'emploi est prescrit par l'article 5 de l'arrêté du 26 mai 1903 et par les arrêtés des 13 mars 1906 et 26 juillet 1938 pour la désinfection du matériel de chemin de fer employé au transport d'animaux. Le liquide désinfectant pourra être utilisé à froid ou à la température de 50/55°; dans le cas d'emploi à chaud, la concentration en formol pourra être réduite de moitié.

Art. 2. — L'arrêté du 12 juillet 1935 est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*, notifié à l'administration de la Société nationale des chemins de fer français et affiché par les soins de celle-ci.

Les préfets, les fonctionnaires du contrôle des chemins de fer et les agents du service vétérinaire sont chargés de veiller à l'exécution dudit arrêté.

Fait à Paris, le 31 juillet 1953

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BERNARD BECK.

Liste, par ordre de mérite, des candidats admis en tant qu'élèves réguliers à l'école nationale d'horticulture à la suite des résultats du concours d'admission de 1953.

1 Faurie.
2 Gisors.
3 Galecioux.
4 Cayrol.
5 Tallard.
6 Le Moing.
7 Henry.
8 Ferrier.
9 Riffiod.
10 Creupelandt.
11 Gaudre.
12 Bernard (Gérard)
13 Huvic.
14 Martinez.
15 Germain.
16 Lucas.
17 Alger.
18 Broqua.
19 Huet de Guerville.
20 Boudinot.
21 Ducros.
22 Cabos.
23 Gielly.
24 Lemaître.
25 Barte.
26 Lemaître (Claude).
27 Lemaître (Jacques)
28 Bezut.
29 Libraty.
30 Naffrechoux.
30 Gerard.
32 Houssaye.
33 Duche.
34 Chataignier.
35 Dubasque.
36 Briolee.
37 Legrand.
37 Morvan.
39 Schirmer.
40 Turries.
41 Dubalen.
42 Perdrizet.
43 Therond.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret portant modification de la situation administrative d'un ancien administrateur en chef des colonies.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1953: page 6854, 1re colonne, dernier alinéa du texte, au lieu de: « (hiérarchie du statut du 18 novembre 1952) », lire: « (hiérarchie du statut du 18 novembre 1942) ».

Mise en position de mission du conseiller diplomatique auprès du haut commissaire de la République française à Madagascar et dépendances.

Par arrêté en date du 7 juillet 1953, M. Schaffhauser (André), secrétaire des affaires étrangères de 1re classe (1er échelon), détaché en qualité de conseiller diplomatique du haut commissaire de la République française à Madagascar et dépendances, est placé dans la position de mission au Mozambique, pour compter du 4 mai 1953 et jusqu'au 12 mai 1953 inclus, pour y accompagner le haut commissaire.

Administrateurs.

Par arrêté du 7 juillet 1953, M. Lebel (Guy), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, en service détaché en Afrique occidentale française pour exercer les fonctions de directeur général du personnel, est placé dans la position de mission dans la métropole, pour compter du 22 avril 1953 et pour une durée maximum de dix jours, pour étudier avec les services du département diverses questions administratives intéressant la fédération de l'Afrique occidentale française.

Agriculture.

Par arrêté en date du 29 juillet 1953, les ingénieurs de 1re classe des services de l'agriculture outre-mer ci-après désignés, qui ont satisfait aux épreuves pour l'année 1953 du concours d'admission dans la hiérarchie des ingénieurs principaux, ingénieurs en chef et inspecteurs généraux, ont été nommés, dans l'ordre de mérite, au grade d'ingénieur principal de 3e classe des services de l'agriculture outre-mer:

MM.
1 Guinard (André).
2 Tourte (René).
3 Marillonnet (Louis).
4 Andrieu (André).
5 Bouchet (Pierre).
6 Burle (Louis).
7 Argouilon (Jacques).
8 Bonnet (Pierre).
9 Gry (Jacques).
10 Richet (Gaston).
11 Leconte (Jacques).
12 Chantran (Pierre).
13 Tetefort (Jean).
14 Micas (Pierre).
15 Crépin (Raymond).
16 Bel (Robert).
17 Elias (Gilbert).

Ces nominations prennent effet, tant du point de vue de la solde que de celui de l'ancienneté, à compter du 26 juin 1953, date à laquelle les intéressés ont été déclarés reçus au concours, sauf en ce qui concerne MM. Andrieu, Guinard, Marillonnet et Micas, nommés au 1er juillet 1953, date à laquelle les intéressés comptent une ancienneté civile de deux années dans la 1re classe du grade d'ingénieur.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modification de l'arrêté du 12 avril 1952 fixant le montant des cotisations forfaitaires de sécurité sociale dues au titre de certaines catégories de personnel navigant de la batellerie.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 modifiée portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 32;

Vu l'arrêté du 12 avril 1952 fixant le montant des cotisations forfaitaires de sécurité sociale dues au titre de certaines catégories de personnel navigant de la batellerie,

Arrête:

Art. 1er. — Les articles 1er et 2 de l'arrêté du 12 avril 1952 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« *Art.* 1er. — Les cotisations d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales, dues au titre des pilotes dispensés de la Seine maritime et des aides de marine remontant jusqu'à

Rouen, Paris et au delà, sont fixées conformément au tableau ci-dessous, sur la base d'un salaire forfaitaire comprenant, le cas échéant, les avantages en nature et fixé à 1.290 F par voyage de bateau et pour chaque tranche de 100 km parcourus:

CATÉGORIES	ASSURANCES sociales.		ACCIDENT du travail.	ALLOCATIONS familiales.	TOTAL
	Cotisation ouvrière.	Cotisation patronale.			
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Assurés âgés de moins de 65 ans.....	77	129	41	216	463
Assurés âgés de plus de 65 ans.....	25	129	41	216	411

« Art. 2. — Les cotisations d'assurances sociales, d'accidents du travail et d'allocations familiales dues pour les aides de marine exerçant leur activité en dehors de la Seine maritime sont fixées, conformément au tableau ci-dessous, sur la base d'un salaire forfaitaire de 360 F par voyage de bateau comprenant, le cas échéant, les avantages en nature:

CATÉGORIES	ASSURANCES sociales.		ACCIDENT du travail.	ALLOCATIONS familiales.	TOTAL
	Cotisation ouvrière.	Cotisation patronale.			
	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.	Francs.
Assurés âgés de moins de 65 ans.....	21	36	12	60	129
Assurés âgés de plus de 65 ans.....	7	36	12	60	115

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté, qui abrogent toutes dispositions contraires, sont applicables à compter du 1er août 1953.

Art. 3. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 juillet 1953.

PAUL BACON.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 5 août 1953 portant nomination d'un directeur au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 46-1478 du 17 juin 1946 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, modifié par le décret n° 47-2178 du 15 novembre 1947;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Siret (Achille), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur chargé de la coordination à la direction des pensions et des services médicaux, est nommé directeur des pensions et des services médicaux, en remplacement de M. Perries, décédé.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Rambouillet, le 5 août 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
JOSEPH LANIEL.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
ANDRÉ MUTTER.

Nomination d'un directeur adjoint.

Par arrêté en date du 3 août 1953, M. Morin (André), sous-directeur des pensions, administrateur civil de classe exceptionnelle, est nommé directeur adjoint à la direction des pensions et des services médicaux au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Budget primitif de l'hospice national des Quinze-Vingts.

Par arrêté interministériel en date du 8 juin 1953, le budget primitif de l'hospice national des Quinze-Vingts, pour l'exercice 1953, est fixé, en recettes et en dépenses, à 265.633.598 F.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 27 juillet 1953, M. le docteur Bouchet, médecin inspecteur principal de la santé, détaché dans les fonctions de médecin chef des dispensaires antituberculeux de l'Hérault, est réintégré dans le corps de l'inspection de la santé, à compter du 11 juillet 1953.

L'intéressé est admis à faire valoir ses droits à la retraite à la même date.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 4 août 1953, Mlle le docteur Marguerittat (Madeleine), reçue au concours des médecins des services antituberculeux publics et privés du 8 décembre 1952, est nommée médecin adjoint au sanatorium de la Bucaille, à Aincourt (Seine-et-Oise), en remplacement de M. le docteur Perves, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Décret n° 53-738 du 5 août 1953 portant modification des tarifs applicables dans le régime international à certains services postaux et financiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des postes, télégraphes et téléphones, du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 74 de la convention de l'Union postale universelle conclue à Paris le 5 juillet 1947 et revisée à Bruxelles le 11 juillet 1952;

Vu l'article 40 de l'arrangement de l'Union postale universelle concernant les mandats de poste conclu à Paris le 5 juillet 1947 et revisé à Bruxelles le 11 juillet 1952;

Vu l'article 26 de l'arrangement de l'Union postale universelle concernant les virements postaux conclu à Paris le 5 juillet 1947 et revisé à Bruxelles le 11 juillet 1952;

Vu le décret n° 51-402 du 4 avril 1951 portant fixation des tarifs applicables dans le régime international à certains services postaux et financiers,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret n° 51-402 du 4 avril 1951 portant fixation des tarifs applicables dans le régime international à certains services postaux et financiers est modifié comme suit:

. . . . . .

« Impressions en relief à l'usage des aveugles... admis en franchise de taxe. »

. . . . . .

Art. 2. — Le texte de l'article 3 du décret n° 51-402 du 4 avril 1951 susvisé est remplacé par le suivant:

« Les journaux et écrits périodiques, tels qu'ils sont définis par l'article 90 de la loi de finances du 16 avril 1930, ainsi que les livres, brochures, papiers de musique et cartes géogra-

phiques qui ne contiennent aucune publicité ou réclame autre que celle qui figure sur la couverture ou les pages de garde bénéficient d'une réduction de 50 p. 100 sur le tarif général des imprimés. Toutefois, la taxe à percevoir ne peut être inférieure à celle qui serait applicable, dans le régime intérieur, aux journaux et écrits périodiques d'une part et aux imprimés ordinaires d'autre part. »

Art. 3. — Le texte de l'article 40 du décret n° 51-402 du 4 avril 1951 est remplacé par le suivant:

« *Art.* 40. — Chaque bon postal de voyage est passible d'une taxe proportionnelle à son montant, à raison de 5 F par 1.000 F ou fraction de 1.000 F, avec minimum de perception de 15 F.

« La taxe due est imputée au débit du compte courant postal du demandeur. »

Art. 4. — Les dispositions du décret n° 51-402 du 4 avril 1951 sont complétées comme suit:

« *Art.* 41 bis. — Dans les relations avec les pays qui admettent cette faculté, l'expéditeur d'un virement postal ou télégraphique peut, au moment même du dépôt du titre, demander qu'il lui soit donné avis de l'inscription du virement au crédit du compte du bénéficiaire. Cet avis lui est transmis par la voie postale.

« La demande d'avis d'inscription d'un virement au crédit du compte du bénéficiaire est passible d'une taxe de 35 F.

« Toute demande d'avis d'inscription formulée postérieurement au dépôt du titre est considérée, traitée et taxée comme une réclamation. »

. . . . . .

« *Art.* 43 bis. — Dans les relations avec les pays qui admettent la domiciliation des valeurs dans les centres de chèques postaux, il est perçu par valeur remise à l'encaissement une taxe de 25 F. »

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Art. 6. — La date d'application des dispositions du présent décret sera fixée par un arrêté signé du ministre des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 7. — Le ministre des postes, télégraphes et téléphones, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 août 1953.

JOSEPH LANIEL.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,
PIERRE FERRI.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
HENRI ULVER.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour l'emploi d'officier des sapeurs-pompiers professionnels du Maroc.

Un concours pour l'emploi d'officier des sapeurs-pompiers professionnels du Maroc sera organisé le 15 octobre 1953.

Les épreuves écrites auront lieu simultanément à Rabat, Paris et Marseille.

Les épreuves orales et d'éducation physique auront lieu exclusivement à Rabat.

Le nombre d'emplois mis au concours est fixé à trois, dont un emploi réservé aux candidats bénéficiaires du dahir du 23 janvier 1951 (anciens combattants et victimes de la guerre) et un emploi réservé aux candidats marocains.

Ce concours est ouvert aux candidats français, marocains ou tunisiens, âgés de vingt et un ans au moins et de trente-cinq ans au plus à la date du concours; date de clôture d'inscription: 10 septembre 1953.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Rabat, direction de l'intérieur (service du contrôle des municipalités), à Paris, office du Maroc, 21, rue des Pyramides (1er), à Marseille, office du Maroc, 2, rue Beauvau.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension d'une annexe à l'avenant du 30 décembre 1948 portant adhésion de la branche professionnelle de la publicité à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans son champ d'application, une annexe à l'avenant du 30 décembre 1948 portant adhésion de la branche professionnelle de la publicité à la convention collective nationale de retraites et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947. Cette annexe est intervenue, le 29 juin 1953, entre, d'une part, le syndicat national des agents de publicité; le syndicat national des concessionnaires de publicité-presse; le syndicat national des conseils en publicité; le syndicat national des éditeurs publicitaires; le syndicat national des entrepreneurs de publicité directe; le syndicat national des exploitants de supports divers; le syndicat national de la publicité par le cinéma; le syndicat national de la publicité radiophonique; l'union des syndicats de l'affichage, et, d'autre part, le syndicat national des cadres et techniciens; le syndicat national des représentants en publicité; le syndicat national des employés et cadres de la presse (C. G. T.); le syndicat national des employés de presse (C. G. T.-F. O.); le syndicat des cadres (C. F. T. C.).

L'objet de cette annexe est de rendre l'avenant du 30 décembre 1948 applicable aux entreprises d'affichage.

Le texte de cette annexe a été déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes de Paris, où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital-hospice de Fécamp (Seine-Inférieure).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital-hospice de Fécamp (Seine-Inférieure), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de la Seine-Inférieure, 43, rue Saint-Gervais, à Rouen.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé de la Meuse.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de la Meuse.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Ardèche.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la population et de l'entr'aide sociale de l'Ardèche.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

CAISSE CENTRALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

SITUATION AU 31 MAI 1953

Service de l'émission.

ACTIF		PASSIF	
Disponibilités	10.831.550.161	Billets émis (1)	29.463.788.961
Effets et avances à court terme	24.262.153.132	Dépôts	5.629.914.635
	35.093.703.596		35.093.703.596

Service des investissements.

Disponibilités	15.630.340.293	F. I. D. E. S.	9.769.336.751
Réescompte crédits sur marchés publics	810.908.052	Avances du Trésor	23.807.019.478
Réescompte à moyen terme	4.202.090.906	Avances du fonds de modernisation et d'équipement	95.598.500.000
Avances aux entreprises privées	10.390.775.367	Avances du fonds d'encouragement à la production textile	13.130.413
Avances aux sociétés d'Etat et aux sociétés d'économie mixte	14.506.392.466	Avances du Trésor pour le financement d'investissements en Indochine	2.340.000.000
Avances aux territoires, départements, communes et organismes publics d'outre-mer	90.131.213.592	Comptes d'ordre	4.239.580.119
Participations	1.300.205.376	Réserves	400.000.000
Immeubles, matériel, mobilier	771.721.890	Dotation	3.000.000.000
Comptes d'ordre	1.300.948.613	Profits et pertes: Report à nouveau	100.000.000
	139.267.596.561		139.267.596.561

(1) Détail des billets émis par territoire:

A. E. F.-Cameroun	Francs C. F. A.	10.603.319.355
La Réunion	— —	1.368.688.120
Saint-Pierre et Miquelon	— —	437.287.530
Guyane	Francs métropolitains.	510.523.630
Martinique	— —	2.330.140.900
Guadeloupe	— —	2.415.234.021

Certifié conforme aux écritures:

Le directeur général,
A. POSTEL-VINAY.

Les censeurs,
R. JULIENNE, H. BIZOT, H. GILET, R. WETZEL.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 13 août 1953.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ USA	350 ..(1)	.... ..	.... ..	350 ..	349 95
353 80	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	353 80	.... ..
464 28	Côte Fse Somalis	100 F Djib	464 0727	.... ..	.... ..	464 20	.... ..
8325 ..	Allemagne occ.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8390 ..	8360 ..	8332 ..
695 ..	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	696 75	696 25
5837 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5055 ..	5048 ..
973 95	Grande-Bretagne	1 liv. st	980 ..	972 65	987 35	976 ..	974 25
9206 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9235 ..	9230 ..
6729 ..	Suède	100 c. s	6765 623	6715 ..	6816 30	6780,.	6737 ..

Dernier cours coté en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 13 août 1953.	
8060 ..	Suisse	100 F s	8003 98	7914 ..	8064 ..	8025 ..	8015 ..
1002 ..	Egypte	1 liv. ég	1005 04	997 ..	1013 ..	1000 ..	.... ..
56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
4090 ..	Mexique	100 pes	4037 97	4025 ..	4090 ..	4030 ..	.... ..
4905 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4867 ..	4940 ..	4907 50	49 5 ..
1217 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1217 50	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 60	Yougoslavie	100 din	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..
	Autriche	100 sch	4346 15	4335 ..(2)	4355 ..(2)		

Zone C. F. A.	100 F. C. F. A.	200	
Zone C. F. P.	100 F. C. F. P.	550	
Etats associés du Cambodge, du Laos, Viet-Nam	100 piastres	1000	
Comptoir français dans l'Inde	100 roupies I. F.	7350	

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

(2) Cours de reprise et de cession des chèques aux voyageurs.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 6 AOUT 1953	AU 30 JUILLET 1953
ACTIF			
Encaisse or		200.186.679.272 »	200.186.679.272 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		2.016.028.811 »	1.953.934.385 »
Monnaies divisionnaires		8.148.826.284 »	8.008.825.438 »
Comptes courants postaux		24.267.287.104 »	27.207.748.681 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		»	»
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.981.611.553 »	3.981.611.553 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		200.000.000.000 »	200.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		180.000.000.000 »	170.500.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	610.728.589.816 »		
Effets escomptés sur l'étranger	361.901.215 »	959.492.176.919 »	976.231.459.328 »
Effets garantis par l'office des céréales (6)	9.784.022.400 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	308.617.663.513 »		
Effets négociables achetés en France (7)		269.720.740.711 »	262.810.888.922 »
Avances à 30 jours sur effets publics		24.536.628.040 »	23.248.808.000 »
Avances sur titres		9.576.575.686 »	8.600.139.692 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		25.306.545.465 »	22.703.729.307 »
Divers		50.583.420.701 »	49.858.886.659 »
Total		2.433.823.471.323 Fr.	2.431.471.991.987 Fr.
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.161.921.390.690 »	2.163.215.545.755 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	61.596.038 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	18.883.105.463 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	130.549.189.920 »	211.486.762.684 »	212.468.751.271 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	61.992.871.263 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.593.093 »	307.593.093 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		59.899.119.106 »	55.271.496.118 »
Total		2.433.823.471.323 Fr.	2.431.471.991.987 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 30 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre 12 décembre, 30 décembre 1940 20 février 20 avril 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(4) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).

(5) (Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du 11 juillet 1953).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :

Le Gouverneur,

W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	4 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE SAINT-QUENTIN

(ANCIENNEMENT : **Compagnie des tramways de Cambrai et Saint-Quentin).**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 10 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE MONCEY, PARIS (9e)

R. C. : Seine n° 218809 B.

Obligations 4 1/2 0/0 de 500 F, émises en mars 1905, par la Compagnie des tramways de Cambrai.

Il est porté à la connaissance des obligataires que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, procédera, à partir du 1er octobre 1953, au remboursement de toutes les obligations restant en circulation.

En conséquence, le tirage au sort, prévu pour le 1er septembre 1953, n'aura pas lieu.

Les obligations seront remboursables au pair, sous déduction des impôts, à partir du 1er octobre 1953, aux guichets du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, ainsi que dans ses succursales et agences.

LA DESVROISE

Société anonyme des ciments Portland.

CAPITAL : 60.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 14, ENCLOS SAINT-BERTIN, SAINT-OMER (PAS-DE-CALAIS)

R. C. : Saint-Omer 2132.

Obligations 4 1/4 0/0 1946 *de* 5.000 *F.*

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 20 juillet 1953 et remboursables à partir du 1er septembre 1953 à 5.001 F.

236 à 303.

LA RUCHE MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 97.875.000 F

SIÈGE SOCIAL : 6 A 20, RUE COULOMMIÈRE, A TROYES

Registre du commerce : Troyes n° 1625.

Emprunt 6 0/0 1948.

Numéros de la série comprenant dix obligations sorties au tirage du 2 juillet 1953 formant avec les obligations rachetées en Bourse la quantité de titres à amortir le 16 août 1953 et de celles sorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
795 à 799	1951	837 à 841	1951	3.535 à 3.563	1952
812 et 813	1951	813	1951	3.569 à 3.572	1952
819	1951	3.086 et 3.087	1950	3.846 à 3.857	1953

Les Soudières réunies « La Madeleine-Varangeville »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500.645.000 F

SIÈGE SOCIAL : 41, RUE DE CHATEAU-LANDON, PARIS

Registre du commerce : Seine 79110.

Obligations 4 0/0 1944.

Neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elles se sont réservée lors de l'émission, Les Soudières réunies « La Madeleine-Varangeville » (anciennement Comptoir de l'industrie du sel) ont procédé au rachat en Bourse des 200 obligations dont l'amortissement est prévu cette année.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Seule l'obligation n° 5.110, sortie au tirage de 1945, n'était pas encore présentée au remboursement à la date du 15 juin 1953.

Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.113.152.500 F

SIÈGE SOCIAL : 5, PLACE DE RIO-DE-JANEIRO, A PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 167217.

Obligations 6 1/2 0/0 1950 *de* 10.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 197 obligations sorties au troisième tirage du 5 août 1953** (la société, usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission, a racheté en Bourse 212 obligations formant le complément de l'annuité prévue au tableau d'amortissement pour le 15 septembre 1953). Ces obligations seront remboursables à 10.000 F ;

2° **Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
20.233 à 20.256	1953	20.329 à 20.332	1952
20.260	1952	20.343 à 20.345	1952
20.264 et 20.265	1952	20.373	1952
20.293	1952	20.405	1952
20.301 à 20.303	1952	20.441 à 20.445	1952
20.316 à 20.326	1952	20.462 à 20.634	1953

Les 4 obligations n°s 20.482 à 20.485, amorties au tirage du 5 août 1953, sont comprises au certificat nominatif n° 29.

Les 6 obligations n°s 20.563 à 20.568, amorties au même tirage, sont comprises au certificat nominatif n° 15.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M Chochenbaum (Armand), né le 24 janvier 1927 à Paris (10e), demeurant 90, rue Jean-Pierre-Timbaud, à Paris (11e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Duval.

BILANS

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

19, RUE DES CAPUCINES, PARIS (1er)

Situation au 30 juin 1953.

ACTIF

Espèces en caisse et à la Banque de France						238.788.331
Portefeuille des effets						5.287.017.008
Portefeuille des titres						3.221.624.177
Avances sur dépôts de titres						9.541.098
Correspondants						23.908.786.055
Emprunteurs: Prêts fonciers. Ordinaires.	Sur obligations	30.391.908.562				
	Sur avance de l'Etat	320.455.571				
	Sur fonds de modernisation et d'équipement	1.450.000.000				
	Sur capital social et réserves.	25.588.749	32.187.952.882 (1)			
	(1) Dont 94.230.000 à l'état d'actes conditionnels.			32.781.684.882		
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)		593.732.000			
	Ouvertures de crédit hypothécaire avec compte courant		1.601.890.000			
	Réparation de dommages de guerre		2.902.931.451	7.599.852.486 (2)	158.210.624.042	
	Court terme mobilisables		3.092.028.042			
	(2) Dont 873.455.000 à l'état d'actes conditionnels.					
Spéciaux Construction.	Directs. Métropole	5.551.179.817 (3)	7.371.859.321			
	Directs. Afrique du Nord	1.820.679.507				
	(3) Dont 356.232.000 à l'état d'actes conditionnels			117.359.086.671		282.465.034.722
	Crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs (opérations liées)		110.487.227.350			
Prêts maritimes					9.737.325	
Prêts aux collectivités publiques	Sur obligations			90.966.219.022		
	Sur avance de l'Etat			1.589.568.592	121.214.673.355	
	Sur fonds de modernisation et d'équipement			25.089.608.427		
	Sur capital social et réserves, sur effets et sur ressources diverses.			6.569.277.314		
Débiteurs divers						1.213.132.792
Comptes d'ordre et divers						6.903.453.870
Immeubles						169.837.806
Résultats						»
Total de l'actif						323.416.215.859

PASSIF

Dépôts de fonds en comptes courants						8.418.188.396
Correspondants						5.266.728.084
Fonds national d'amélioration de l'habitat						4.019.868.248
Fonds forestier national						219.763.301
Versements différés. Sur prêts fonciers. Autres que les prêts spéciaux construction	Réalisés et en réalisation		448.639.823	1.510.056.823	112.590.953.673	
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)		1.061.417.000			
Spéciaux construction	Réalisés et en réalisation		237.437.500	111.080.896.850		115.705.705.425
	A l'état d'actes conditionnels (prêts du Crédit foncier et crédits consolidables du Sous-Comptoir des Entrepreneurs)		110.843.459.350			
Sur prêts aux collectivités publiques					3.114.751.752	
Trésor public: son compte avance de 3 milliards (convention du 3 décembre 1936)						1.962.827.451
Trésor algérien: son compte avance de 2 milliards (convention des 2 et 29 juillet 1952)						1.975.482.697
Fonds de modernisation et d'équipement						27.561.575.127
Obligations foncières	Montant au pair en circulation				37.194.812.250	
	A déduire: primes à amortir				522.047.457	36.672.764.793
Obligations communales	Montant au pair en circulation				93.360.526.500	
	A déduire: primes à amortir				1.433.029.955	91.927.496.545
Bons à lots en circulation						72.270.833
Obligations et bons à lots à rembourser: intérêts, lots et dividendes échus à payer						924.869.369
Créditeurs divers						1.739.353.223
Comptes d'ordre et divers						23.409.138.166
Provisions pour l'amortissement des emprunts						988.480.383
Réserves et provisions diverses						1.349.103.808
Capital social						1.200.000.000
Résultats						»
Total du passif						323.416.215.859

HORS BILAN

I. — Engagements de mobilisation d'effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme	39.750.268.219
II. — Effets représentatifs de crédits à court et à moyen terme circulant sous l'endos du Crédit foncier de France	93.643.591.818

Certifié conforme aux écritures:

Le Gouverneur: HENRI DEROY.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE RÉASSURANCES

SOCIÉTÉ ANONYME D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES

CAPITAL SOCIAL : 100 millions de francs, entièrement libéré.

ENTREPRISE PRIVÉE RÉGIE PAR LE DÉCRET-LOI DU 14 JUIN 1938

Registre du commerce : Seine n° 56304.

SIÈGE à PARIS, rue de Châteaudun, 44

Balance générale des écritures (bilan) au 31 décembre 1952.

ACTIF

Placements :		
I. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations	20.315.280	
II. — Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger	3.949.402	
III. — Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail	37.021.578	
IV. — Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale	531.043.547	
V. — Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurance.	1.214.688	
		596.544.495
VI — Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées au nom de la société ou déposées à la Banque de France au nom de la société		44.242.944
VII — Autres valeurs détenues par la société		630.000
Créances pour valeurs ou espèces remises aux cédants en représentation des engagements techniques de réassurances acceptées :		
Valeurs appartenant à la société	364.712.655	
Valeurs fournies par les rétrocessionnaires	97.108.730	
	461.821.385	
Espèces	429.337.254	
		891.158.639
Créances sur les fonds de majoration prévus par la législation française des accidents du travail		124.751
Espèces en caisse au siège social		1.823.781
Banques, chèques postaux		135.183.909
Compte courant au Trésor		18.834.076
Quittances de primes à recevoir et créances sur les agents et courtiers :		
a) Espèces en caisse dans les agences	66.072.356	
b) Primes acquises et non émises	9.331.122	
d) Primes à recevoir : quittances de moins de trois mois de date	46.166.135	
e) Primes à recevoir : quittances de plus de trois mois de date	29.397.041	
f) Primes contentieuses	11.238.305	
g) Autres créances sur les agents et courtiers	1.783.377	
		163.988.336

PASSIF

Capital social		100.000.000
Prime d'émission		1.580.315
Provision pour éventualités		9.250.000
Réserve de garantie		4.985.367
Réserve spéciale de réévaluation 1945 :		
Valeurs mobilières	44.423	
Immeubles	3.032.823	
		3.077.246
Réserve spéciale de réévaluation 1951 :		
Valeurs mobilières	9.535.131	
Immeubles	8.448.385	
		17.983.216
Réserve pour cautionnements		21.905.570
Engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats d'assurances :		
1° Gestion spéciale des rentes d'accidents du travail, réassurances non déduites :		
a) Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et rentiers)	34.312.788	
b) Réserve de capitalisation	198.335	
c) Autres réserves techniques	1.078.346	
		35.589.469
2° Opérations d'assurance directe, réassurances non déduites :		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)	194.202.923	
b) Réserve pour sinistres restant à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)	365.575.403	
c) Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et rentiers)	3.400.740	
d) Autres réserves techniques	107.700	
		560.286.766
3° Acceptations en réassurance, rétrocessions non déduites :		
a) Réserve pour risques en cours (évaluation des charges correspondant aux portions de primes non acquises à l'exercice)	422.469.331	
b) Réserve pour sinistres à payer (sinistres à payer et évaluation des sinistres non réglés)	466.849.842	
c) Réserve mathématique (valeur actuelle des engagements de la société envers les assurés et rentiers)	28.235.319	
d) Autres réserves techniques	2.415.964	
e) Réserve pour comptes provisoires de réassurance	99.356.783	
	1.019.327.269	
		1.615.203.504
Autres dettes privilégiées et dettes immédiatement exigibles :		
a) Dettes fiscales et autres dettes privilégiées	46.911.692	
b) Dettes immédiatement exigibles	15.974.773	
		62.886.805
Dettes pour dépôts de garantie des agents, des assurés et des tiers autres que les cessionnaires :		
a) Provisions de primes et autres dépôts de garantie en espèces	2.836.963	
b) Dépôts de garantie en valeurs mobilières	630.000	
		3.466.963

ACTIF (suite).		
Créances en compte courant sur les cessionnaires et rétrocessionnaires		80.529.537
Créances en compte courant sur les cédants et rétrocédants		251.358.941
Réserve pour risques en cours à la charge des cessionnaires		40.656.166
Réserve pour risques en cours à la charge des rétrocessionnaires		214.452.076
Réserve pour sinistres à payer à la charge des cessionnaires		89.631.937
Réserve pour sinistres à payer à la charge des rétrocessionnaires		132.597.338
Autres réserves techniques à la charge des cessionnaires et rétrocessionnaires		10.770
Provision pour annulation de primes à la charge des cessionnaires		900.000
Créances immédiatement exigibles	26.492.352	
Créances diverses	22.653.061	
		49.145.413
Intérêts échus et non recouvrés		2.768.354
Autres éléments d'actif		1.351.000
Total		2.716.202.463

PASSIF (suite).		
Réserve de prévoyance en faveur des employés et agents de la société		5.313.665
Dettes envers les agents et courtiers		35.234.253
Dettes pour valeurs ou espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques de réassurances cédées:		
a) Espèces	306.030.105	
b) Valeurs	111.321.674	
		417.351.779
Dettes en compte courant envers les cessionnaires et rétrocessionnaires		426.339.376
Dettes en compte courant envers les cédants et rétrocédants		119.457.819
Dettes diverses		100.608
Provision pour dettes incertaines ou éventuelles:		
Provision pour impôts	12.521.203	
Provision pour pertes occasionnées par faits de guerre dans les agences	68.115	
		12.589.318
Provision pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées		56.048.454
Autres réserves ou provisions affectées aux diverses catégories d'assurances		3.662.090
Provision pour fluctuation de change sur devises étrangères		4.132.933
Autres réserves ou provisions pour annulation éventuelle de créances et pour variation éventuelle de la valeur des postes d'actif et de passif:		
a) Provision pour créances douteuses	5.611.387	
b) Provision pour pertes à l'étranger résultant de la guerre	2.400.000	
c) Provision pour fluctuation des valeurs	33.262.114	
		41.273.501
Profits et pertes:		
Intérêts aux parts bénéficiaires	1.796.276	
Dividende	10.000.000	
Dotation à la provision pour éventualités	12.000.000	
Report à nouveau	603.565	
		24.399.841
Total		2.716.202.463

Compte de profits et pertes pour l'exercice 1952.

DEBIT				SOMMES
1re Partie. — *Résultats des opérations d'assurances.*				
Sinistres payés				796.909.302
Participation des assurés aux bénéfices				273.025
Commissions échues				718.668.909
Primes cédées et rétrocédées en réassurance				823.762.263
Frais généraux				73.549.603
Complément aléatoire de traitements				395.999
Impôts à la charge de la société				19.408.825
Réserves techniques au 31 décembre 1952 (réassurances non déduites):				
a) Risques en cours			613.672.251	
b) Sinistres à payer			832.425.245	
c) Autres réserves techniques			34.159.753	
				1.480.257.252
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1952				56.048.454
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1952				3.662.090
Réserves techniques au 31 décembre 1951 à la charge des réassureurs:	Réserve.	Change.		
a) Risques en cours	230.787.752	— 29.422	230.758.330	
b) Sinistres restant à payer	167.520.115	— 314.395	167.205.720	
c) Autres réserves techniques	9.015.660		9.015.660	
				406.979.710
Provision pour annulations de primes à la charge des cessionnaires au 31 décembre 1951				750.000
Réserves techniques cédées aux réassureurs				85.773.057
Annulations sur primes et accessoires émis au cours des exercices antérieurs				25.350.540
Autres éléments de débit imputables aux catégories				4.119.826
Total				4.495.908.851

2e Partie. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail.*

	Métropole et Algérie. Anc. gestion.	Métropole et Algérie. Nouv. gestion.	Colonies et pays de protectorat.	
Arrérages de rentes payés	1.025.141	614.013	572.314	2.211.471
Frais généraux	51.257	30.701	28.615	110.573
Capitaux constitutifs sortis:				
c) Par suite de revisions (virement à la gestion générale)	597.001	101.679		698.680
Moins-value par estimation de valeurs affectées à la G. S.	833			833
Réserves au 31 décembre 1952:				
a) Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (réserves mathématiques)	17.360.479	9.383.370	7.568.939	34.312.788
b) Réserve de capitalisation	144.186	54.149		198.335
c) Autres réserves techniques	1.078.346			1.078.346
Totaux	20.257.246	10.183.912	8.169.868	38.611.026

DEBIT (suite).

		SOMMES
3e PARTIE. — *Gestion générale.*		
Perte sur réalisation de valeurs		627.860
Moins-value par estimation de valeurs au 31 décembre 1952		10.007.240
Report de la plus-value par estimation de valeurs remises aux cédants au 31 décembre 1951		2.320.357
Perte sur réalisation de valeurs remises aux cédants		89.255
Moins-value sur conversion de monnaies étrangères		4.555.256
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes:		
a) Versés	30.392.052	
b) Dus	28.363.735	
		58.755.787
Complément aléatoire de traitements		6.148.567
Allocation à la caisse de prévoyance du personnel		92.734
Amortissement des immeubles		86.920
Amortissement de commissions à amortir		225.000
Autres amortissements		260.000
Réserves ou provisions au 31 décembre 1952:		
Réserve de garantie	4.985.367	
Réserves spéciales de réévaluation 1945	3.077.246	
Réserves spéciales de réévaluation 1951	17.983.216	
Réserve pour cautionnements	21.905.570	
Provision pour fluctuation de change sur devises étrangères	4.132.933	
Provision pour créances douteuses	5.611.387	
Provision pour fluctuation des valeurs	33.262.114	
		90.957.832
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie		1.139.992
Intérêts débiteurs		4.585.112
Solde créditeur		24.399.841
Total général		4.738.771.621

CREDIT

				SOMMES
1re PARTIE. — *Résultats des opérations d'assurances.*				
Primes émises, accessoires de primes et coûts de polices, nets d'impôts et nets d'annulations				2.101.990.775
Primes acquises à l'exercice et non émises				9.334.122
Part des réassureurs dans les sinistres payés				264.644.177
Recours et sauvetages sur sinistres			6.247.862	
Remboursements du fonds commun			59.383	
				6.307.245
Intérêts crédités aux réserves mathématiques des acceptations en réassurances sur la vie				1.139.992
Réserves techniques à la charge des réassureurs au 31 décembre 1952:				
a) Risques en cours			255.108.242	
b) Sinistres restant à payer			222.229.275	
c) Autres réserves techniques			10.770	
				477.348.287
Provision pour annulation de primes à la charge des cessionnaires au 31 décembre 1952				900.000
Réserves techniques au 31 décembre 1951 (réassurances non déduites):	Réserve.	Change.		
a) Risques en cours	503.641.880	+ 674.596	504.316.476	
b) Sinistres restant à payer	599.348.218	— 1.211.172	598.137.046	
c) Autres réserves techniques	50.961.862	+ 18.445	50.983.307	
				1.153.436.829
Réserve pour annulation de primes et frais de recouvrement des primes arriérées au 31 décembre 1951				48.554.757
Réserves techniques reçues des réassureurs				77.944.341
Autres réserves affectées aux catégories au 31 décembre 1951				2.452.947
Autres éléments de crédit imputables aux catégories:				
Commissions des réassureurs			316.665.881	
Autres éléments			1.587.235	
				318.253.116
Portion des frais généraux à la charge de la gestion spéciale des rentes accidents du travail				110.573
Total				4.462.414.161

2e PARTIE. — *Affaires relatives à la gestion spéciale des rentes accidents du travail.*

	Métropole et Algérie. Anc. gestion.	Métropole et Algérie. Nouv. gestion.	Colonies et pays de protectorat.	
Capitaux constitutifs de rentes, virés de la gestion générale:				
a) A la suite de sinistres	5.271.837	217.379	1.393.775	
b) A la suite de revisions	491.879	37.969		7.612.839
Revenu des valeurs affectées à la gestion spéciale	780.876	541.474	382.220	1.704.570
Bénéfices sur réalisation de valeurs affectées à la G. S.			47.336	47.336
Report de la moins-value par estimation de valeurs affectées à la gestion spéciale au 31 décembre 1951	833			833
Report des réserves au 31 décembre 1951:				
Valeur actuelle des rentes à la charge de l'entreprise (rés. math.)	12.563.157	9.399.400	6.214.234	28.176.791
Réserve de capitalisation	144.186	54.149		198.335
Autres réserves techniques	888.981			888.981
Autres éléments de crédit imputables à la G. S.	226.597			226.597
Totaux	20.368.346	10.250.371	8.237.565	38.856.282

3e PARTIE. — *Gestion générale.*

Revenu des valeurs mobilières	23.630.550
Revenu des immeubles	521.949
Bénéfices sur réalisation de valeurs mobilières	27.534.269
Report de la moins-value par estimation de valeurs au 31 décembre 1951	6.700.628
Revenus sur créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	27.549.216
Bénéfices sur réalisation de créances pour dépôts de garantie et valeurs remises aux cédants	2.579.548

CRÉDIT (suite).			SOMMES
Plus-value par estimation de valeurs remises aux cédants au 31 décembre 1952			34.882.471
Plus-value sur conversion de monnaies étrangères			1.732.635
Intérêts créditeurs			1.499.806
Impôts et taxes sur primes d'assurances directes (annulations déduites)			58.751.541
Report des réserves ou provisions au 31 décembre 1951 :			
Réserve de garantie		4.985.367	
Réserves spéciales de réévaluation 1945		3.077.216	
Réserves spéciales de réévaluation 1951		17.983.216	
Réserve pour cautionnement		12.609.185	
Provision pour fluctuation de change sur devises étrangères		6.955.554	
Provision pour créances douteuses	6.800.000		
A déduire : Prélèvement sur cette provision	— 2.188.613		
		4.611.387	
Provision pour fluctuation des valeurs		700.000	
			50.922.255
Reliquat des bénéfices des exercices antérieurs			1.236.310
Total général			4.738.771.621

Répartition du solde créditeur.

Intérêts aux parts bénéficiaires (d'après la loi du 25 avril 1946, art. 7) 3 p. 100	1.197.518	
Intérêts aux parts bénéficiaires supplément 1,5 p. 100	598.758	
		1.796.276
Dividende		10.000.000
Dotation à la provision pour éventualités		12.000.000
Solde à reporter		603.565
		24.399.841

ETAT A-5 **Récapitulation des valeurs mobilières et immobilières composant l'actif de la société.**

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES DE PLACEMENTS	PRIX D'ACHAT	VALEUR ESTIMÉE selon les règles de l'art. 170-1° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR ESTIMÉE selon les règles de l'art. 170-2° du décret du 30 décembre 1938.	VALEUR figurant à l'actif du bilan.
	En milliers de francs.			
I. Valeurs ou espèces déposées en cautionnement ou consignées à la caisse des dépôts et consignations.				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société et déposées en cautionnement	20.350	20.350	20.363	20.315
II. Valeurs et espèces déposées en cautionnement ou consignées auprès d'un Etat ou d'un établissement public étranger.				
a) Valeurs et espèces appartenant à la société	1.907	1.907	1.867	1.867
II *bis*. Valeurs et espèces déposées à la Banque de France ou au C. F. A. T.	2.082	2.082	2.095	2.082
III. Valeurs affectées à la gestion spéciale des rentes accidents du travail.				
a) Valeurs amortissables admises sans limitation	37.022	37.022	37.330	37.021
IV. Valeurs n'ayant reçu aucune affectation spéciale.				
A. Valeurs visées à l'article 151 du décret	491.781	491.781	514.767	481.731
A *bis*. Valeurs visées à l'article 154 du décret (engagements en Sarre)	534	534	581	534
C. Valeurs visées à l'article 161 du décret	48.559	48.559	48.476	48.476
Total des valeurs représentant la couverture des engagements de la société envers les assurés et bénéficiaires de contrats	540.878	540.878	563.824	530.742
D. Valeurs visées à l'article 163 du décret	3.300	3.300	3.300	3.300
Total IV	544.179	544.179	567.125	534.043
V. Valeurs grevées d'hypothèques ou remises par la société en garantie d'opérations autres que les acceptations en réassurance.				
a) Valeurs de l'article 154	1.214	1.214	1.365	1.214
VI. Valeurs remises par les réassureurs et immatriculées ou déposées à la Banque de France au nom de la société.				
a) Valeurs visées à l'article 154 du décret	44.212	44.212	44.212	44.212
VII. Autres valeurs détenues par la société	630	630	630	630
Total général	654.599	654.599	674.998	644.387
Totaux partiels.				
1. Valeurs de l'article 154 (IV A + IV A *bis* + V *a* + VI *a*)	537.776	537.746	560.926	537.694
2. Valeurs auxquelles s'appliquent les règles d'estimation de l'article 171 (II *bis* + IV + V)	547.476	547.476	570.585	537.340
4. Total des immeubles	18.298	18.298	18.094	18.094
6. Total des valeurs mobilières (valeurs remises par les réassureurs exclues) :				
G. S. comprise	586.708	586.708	610.311	576.700
G. S. déduite	549.685	549.685	572.971	539.678
7. Total des placements autres que les immeubles, les prêts hypothécaires et les valeurs mobilières	1.750	1.750	1.750	1.750
8. Total 4 + 6 + 7 :				
G. S. comprise (total égal au total I *a* + II *a* + II *bis* + III + IV + V)	606.756	606.756	650.155	596.544
G. S. déduite (total égal au total I *a* + II *a* + II *bis* + IV + V)	569.733	569.733	592.816	559.522

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.